SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2169 **5 septembre 2013**

SOMMAIRE

Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l. 104109
A H Luxco 1 S.àr.l. 104110
Apil S.à r.l. 104111
Chasselas Investissements S.A. 104110
CVCIGP II Ports Holding S.à r.l. 104091
Deficom Telecom S.à r.l. 104091
Despa First Real Estate Lux S.A. 104091
Deverel Development S.A. 104110
DIC Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch 104106
DM Luxembourg 104106
Dom Quichotte S.à r.l. 104090
DR Saint-Amour S.à r.l. 104092
Dundin S.A. 104092
Espresso Cup Investments S.A. 104066
Fabrik S.A. 104092
Famosa Luxembourg S.C.A. 104107
Financière de Gestion du Luxembourg S.A. 104097
Fleet Holdings S.A. 104097
FREP 2 (Centre Point) S.à r.l. 104105
Friture S.A. 104105
FRM Participations S.A. 104088
FSC Luxembourg S.A. 104105
FW Investment Holdings S.à r.l. 104106
Gagfah S.A. 104088
Galaxy S.à r.l. SICAR 104088
Galeria K S.à r.l. 104106
General Oriental Investments Limited 104089
Generas S.A. 104090
Geolives S.A. 104104
Gib International S.A. 104090
Goodman Pyrite Logistics (Lux) S.à r.l. 104089
Gosth S.A. 104088
Grandin S.A. SPF 104089
Greenwich Data (Rochester) S.à r.l. 104105
Kundel S.C.I. 104111
Lantigos S.A. 104102
Larry Berlin II S.à r.l. 104101
Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l. 104101
Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l. 104101
Larry Condo Holdco S.à r.l. 104102
Larry Condo S.à r.l. 104102
Larry Condo S.à r.l. 104102
Larry Hesse S.à r.l. 104103
Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l. 104103
Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l. 104103
Larry II Berlin Marzahn S.à r.l. 104104
Larry II Berlin Marzahn S.à r.l. 104104
Larry II Central Germany S.à r.l. 104104
Lecorsier Finance S.A. 104111
Leverlake S.àr.l. 104101
Main Tower Development S.à r.l. 104103
Olays S.A. 104098
Old Castle Invest S.A. 104098
Old Castle Invest S.A. 104099
Omnes Capital Luxembourg 104098
Onea S.A. 104100
Oxara Italia S.à r.l. 104100
Parkettcenter S.à.r.l. 104099
PayPal (Europe) S.à r.l. 104097
PBW II Real Estate Feeder S.A. 104100
Royale Neuve VI, S.à r.l. 104112

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Espresso Cup Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 9.688.358,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.643.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary public residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "ESPRESSO CUP INVESTMENTS S.A." (the "Company"), a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.643, incorporated by a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, enacted on 22 nd January 2013, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 th March 2013, number 617, and whose articles of association (the " Articles") have been amended once by a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem,on 25 th February 2013 published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 th May 2013 number 1110.

The meeting is presided by Mr Sébastien WIANDER, private employee, residing professionally in Luxembourg, 10, avenue Monterey.

The chairman appoints as secretary et as srutineer Mrs Patricia DESQUESNES, private employee, residing professionally in Luxembourg, 10, avenue Monterey.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder (the "Shareholder") present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 31,000 (thirty one thousand) shares of EUR 1.- (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Creation of two classes of shares: ordinary class A shares and ordinary class B shares;

3. Reclassification of the 31,000 (thirty one thousand) issued shares into 310,000 (three hundred ten thousand) ordinary class A shares with a nominal value of EUR 0.1 (ten cents) each;

4. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 9,657,358 (nine million six hundred fifty-seven thousand three hundred fifty-eight Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) to EUR 9,688,358 (nine million six hundred eighty-eight thousand three hundred fifty-eight Euro) by the issuance of 64,311,348 (sixty-four million three hundred eleven thousand three hundred forty-eight) new ordinary class A shares with a nominal value of EUR 0.1 (ten cents) each and of 32,262,232 (thirty-two million two hundred sixty-two thousand two hundred thirty-two) new ordinary class B shares with a nominal value of EUR 0.1 (ten cents) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash in an amount of EUR 102,542,568 (one hundred two million five hundred forty-two thousand five hundred sixty-eight Euro) of which an amount of EUR 58,159,213.20 (fifty-eight million one hundred fifty-nine thousand two hundred thirteen Euro and twenty cents) shall be allocated to a specific share premium account attached to the class A shares and an amount of EUR 34,725,996.80 (thirty-four million seven hundred twenty-five thousand nine hundred ninety-six Euro and eighty cents) shall be allocated to a specific share premium account attached to the class B shares;

5. Subscription and payment by:

(i) Espresso Cup Holding S.à r.l. of 64,311,348 (sixty-four million three hundred eleven thousand three hundred forty-eight) new ordinary class A shares by way of contribution in cash amounting to EUR 64,590,348 (sixty-four million five hundred ninety thousand three hundred forty-eight Euro) of which an amount of EUR 58,159,213.20 (fifty-eight million one hundred fifty-nine two hundred thirteen Euro and twenty cents) shall be allocated to a specific share premium account attached to the class A shares;

(ii) Coffee Star S.A. of 13,079,283 (thirteen million seventy-nine thousand two hundred eighty-three) new ordinary class B shares by way of contribution in cash amounting to EUR 15,386,034.85 (fifteen million three hundred eighty-six thousand thirty-four Euro and eighty-five cents) of which an amount of EUR 14,078,106.55 (fourteen million seventy-eight thousand one hundred six Euro and fifty-five cents) shall be allocated to a specific share premium account attached to the class B shares;

(iii) ABC S.A. of 13,079,283 (thirteen million seventy-nine thousand two hundred eighty-three) new ordinary class B shares by way of contribution in cash amounting to EUR 15,386,034.85 (fifteen million three hundred eighty-six thousand

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

thirty-four Euro and eighty-five cents) of which an amount of EUR 14,078,106.55 (fourteen million seventy-eight thousand one hundred six Euro and fifty-five cents) shall be allocated to a specific share premium account attached to the class B shares;

(iv) Rivo S.r.l. of 4,359,762 (four million three hundred fifty-nine thousand seven hundred sixty-two) new ordinary class B shares by way of contribution in cash amounting to EUR 5,128,679.46 (five million one hundred twenty-eight thousand six hundred seventy-nine Euro and forty-six cents) of which an amount of EUR 4,692,703.26 (four million six hundred ninety-two thousand seven hundred three Euro and twenty-six cents) shall be allocated to a specific share premium account attached to the class B shares;

(v) Aura Consulting S.r.l. of 1,743,904 (one million seven hundred forty-three thousand nine hundred four) new ordinary class B shares by way of contribution in cash amounting to EUR 2,051,470.84 (two million fifty-one thousand four hundred seventy Euro and eighty-four cents) of which an amount of EUR 1,877,080.44 (one million eight hundred seventy-seven thousand eighty Euro and forty-four cents) shall be allocated to a specific share premium account attached to the class B shares;

6. New composition of the shareholding of the Company;

7. Amendment of the corporate object of the Company to read as follow: "The corporate purpose of the Company shall be that of investing, holding, managing and transferring, in whole or in part, directly or indirectly, its participation - meaning, for the purposes hereof, shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital, financial instruments representative of the corporate capital, financial participation instruments, subscription rights, option rights, warrants, convertible bonds and any other financial right or instrument (including convertible preferred equity certificates) convertible into, exchangeable with or granting the right (immediately or in the future) to purchase or obtain shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital or the financial instruments representative of the corporate capital and any right or faculty arising out of, or relative to, the shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital, the financial instruments representative of the corporate capital or the financial participation instruments such as, by way of example voting or pre-emption rights and any other related right and any eventual financial instruments that may give right to any of the above in the future, the "Participation" - in the Italian subsidiaries Espresso S.p.A. and in Caffita System S.p.A. or in the company resulting from the relevant merger (including, without limitation, by listing Espresso S.p.A. and/or Caffita System S.p.A. on the Italian Stock Exchange or any other foreign regulated stock exchange).

In addition, the Company may borrow in any kind or form whatsoever, including by way of an issuance of debt instruments in any kind or form whatsoever and may guarantee or grant security interests to guarantee its own obligations. The Company may further guarantee, grant security interests, grant loans, advances or facilities or otherwise assist, any companies in which it holds a direct or indirect participation and/or any other affiliated companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.";

8. Full restatement of the Company's articles of association further to resolutions 2 to 7 above in particular relating to the share capital, the Company's governance and the restrictions on the transferability of the shares;

9. Approval of the appointment of new class A directors and class B directors of the Company; and

10. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to approve the creation of the following two classes of shares: (i) ordinary class A shares and (ii) ordinary class B shares, the specific rights of which shall be described in the restated articles of association of the Company under resolution 8 below.

Third resolution

It is unanimously resolved to approve the reclassification of the 31,000 (thirty one thousand) issued shares of the Company, having each a nominal value of EUR 1.- (one Euro) into 310,000 (three hundred ten thousand)] class A shares having each a nominal value of EUR 0.10 (ten cents).

Fourth resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,657,358.- (nine million six hundred fifty-seven thousand three hundred fifty-eight Euro) so as to raise it from its new amount of EUR 31,000.-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(thirty one thousand Euro) to EUR 9,688,358.- (nine million six hundred eighty-eight thousand three hundred fifty-eight Euro) by the issuance of 64,311,348 (sixty-four million three hundred eleven thousand three hundred forty-eight) new ordinary class A shares with a nominal value of EUR 0.1 (ten cents) each and of 32,262,232 (thirty-two million two hundred sixty-two thousand two hundred thirty-two) new ordinary class B shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten cents) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash in an amount of EUR 102,542,568.- (one hundred two million five hundred forty-two thousand five hundred sixty-eight Euro) (the "Contribution") of which an amount of EUR 58,159,213.20 (fifty-eight million one hundred fifty-nine thousand two hundred thirteen Euro and twenty cents) shall be allocated to the share premium account attached to the class A shares and an amount of EUR 34,725,996.80 (thirty-four million seven hundred twenty-five thousand nine hundred ninety-six Euro and eighty cents) shall be allocated to the share premium account attached to the class B shares.

Fifth resolution

Pursuant to the above fourth resolution, it is unanimously resolved to accept the subscription and payment by the (i) Shareholder and (ii) the following subscribers (the "Subscribers") as listed hereunder from (ii) to (v):

(i) Espresso Cup Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, represented by Mr Sébastien WIANDER, private employee, residing professionally in Luxembourg acting in its capacity as proxy-holder subscribing for 64,311,348 (sixty-four million three hundred eleven thousand three hundred forty-eight) new ordinary class A shares by way of contribution in cash amounting to EUR 64,590,348.- (sixty-four million five hundred ninety thousand three hundred forty-eight Euro) of which an amount of EUR 58,159,213.20 (fifty-eight million one hundred fifty-nine two hundred thirteen Euro and twenty cents) shall be allocated to a specific share premium attached to the class A shares;

(ii) COFFEE STAR S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Route d'Arlon 45-47, L-1140 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, number of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register B 87.389, represented by Mrs Nathalie SoRBARA, consultant, residing professionally in Riva Albertolli, acting in its capacity as proxy-holder subscribing for 13,079,283 (thirteen million seventy-nine thousand two hundred eighty-three) new ordinary class B shares by way of contribution in cash amounting to EUR 15,386,034.85 (fifteen million three hundred eighty- six thousand thirty-four Euro and eighty-five cents) of which an amount of EUR 14,078,106.55 (fourteen million seventy-eight thousand one hundred six Euro and fifty-five cents) shall be allocated to a specific share premium attached to the class B shares;

(iii) ABC S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Place Dargent 3, L 1413 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, number of registration with the Luxemburg Trade and Companies Register B 113484, represented by Mrs Nathalie SoRBARA, consultant, residing professionally in Riva Albertolli, acting in its capacity as proxy-holder subscribing for 13,079,283 (thirteen million seventy-nine thousand two hundred eighty- three) new ordinary class B shares by way of contribution in cash amounting to EUR 15,386,034.85 (fifteen million three hundred eighty-six thousand thirty-four Euro and eighty-five cents) of which an amount of EUR 14,078,106.55 (fourteen million seventy-eight thousand one hundred six Euro and fifty-five cents) shall be allocated to a specific share premium attached to the class B shares;

(iv) RIVO S.R.L., a società a responsabilità limitata incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via San Tomaso 5, Milano number of registration with the Companies Register 04007760962, represented by Mrs Nathalie SoRBARA, consultant, residing professionally in Riva Albertolli, acting in its capacity as proxy-holder subscribing for 4,359,762 (four million three hundred fifty-nine thousand seven hundred sixty-two) new ordinary class B shares by way of contribution in cash amounting to EUR 5,128,679.46 (five million one hundred twenty-eight thousand six hundred seventy-nine Euro and forty-six cents) of which an amount of EUR 4,692,703.26 (four million six hundred ninety-two thousand seven hundred three Euro and twenty-six cents) shall be allocated to a specific share premium attached to the class B shares;

(v) Aura Consulting S.r.l., a società a responsabilità limitata incorporated under the laws of Italy, having its registered office at via Repubblica 8, Porretta Terme (BO) (Italy), tax code and registration number to the Company Register of Bologna 0210491209, represented by Mrs Nathalie SORBARA, consultant, residing professionally in Riva Albertolli, acting in its capacity as proxy-holder subscribing for 1,743,904 (one million seven hundred forty-three thousand nine hundred four) new ordinary class B shares by way of contribution in cash amounting to EUR 2,051,470.84 (two million fifty-one thousand four hundred seventy Euro and eighty-four cents) of which an amount of EUR 1,877,080.44 (one million eight hundred seventy-seven thousand eighty Euro and forty-four cents) shall be allocated to a specific share premium attached to the class B shares.

Subscribers' intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Shareholder and the Subscribers, here represented as aforementioned.

(i) Espresso Cup Holding S.à r.l., being the Shareholder, declares to subscribe the above 64,311,348 (sixty-four million three hundred eleven thousand three hundred forty-eight) new ordinary class A shares, to pay them up entirely together with the share premium by way of contribution in cash amounting EUR 64,590,348.- (sixty-four million five hundred ninety

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

thousand three hundred forty-eight Euro) and to waive its right to preferential subscription for the remaining shares to be issued;

(ii) Coffee Star S.A., declares to subscribe the above 13,079,283 (thirteen million seventy-nine thousand two hundred eighty- three) new ordinary class B shares and to pay them up entirely together with the share premium by way of contribution in cash amounting to EUR 15,386,034.85 (fifteen million three hundred eighty-six thousand thirty-four Euro and eighty-five cents);

(iii) ABC S.A., declares to subscribe the above 13,079,283 (thirteen million seventy-nine thousand two hundred eighty-three) new ordinary class B shares and to pay them up entirely together with the share premium by way of contribution in cash amounting to EUR 15,386,034.85 (fifteen million three hundred eighty-six thousand thirty-four Euro and eighty-five cents);

(iv) Rivo S.r.l., declares to subscribe the above 4,359,762 (four million three hundred fifty-nine thousand seven hundred sixty-two) new ordinary class B shares, and to pay them up entirely together with the share premium by way of contribution in cash amounting to EUR 5,128,679.46 (five million one hundred twenty-eight thousand six hundred seventy-nine Euro and forty-six cents);

(v) Aura Consulting S.r.l., declares to subscribe the above 1,743,904 (one million seven hundred forty-three thousand nine hundred four) new ordinary class B shares, and to pay them up entirely together with the share premium by way of contribution in cash amounting to EUR 2,051,470.84 (two million fifty-one thousand four hundred seventy Euro and eighty-four cents).

Evidence of the contribution

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, so that the total amount of EUR 102,542,568.- (one hundred two million five hundred forty-two thousand five hundred sixty-eight Euro) is from now on at the free disposal of the Company.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

(i) Espresso Cup Holding S.à r.l.	64,621,348 (sixty-four million six hundred twenty-one thousand three hundred forty-eight) ordinary class A shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten cents) each
(ii) Coffee Star S.A.	13,079,283 (thirteen million seventy-nine thousand two hundred eighty-three) ordinary class B shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten cents) each
(iii) ABC S.A.	13,079,283 (thirteen million seventy-nine thousand two hundred eighty-three) ordinary class B shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten cents) each
(iv) Rivo S.r.l.	4,359,762 (four million three hundred fifty-nine thousand seven hundred sixty-two) ordinary class B shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten cents) each
(v) Aura Consulting S.r.l.	1,743,904 (one million seven hundred forty-three thousand nine hundred four) ordinary class B shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten cents) each

The notary states that the 64,621,348 (sixty-four million six hundred twenty-one thousand three hundred forty-eight) class A shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten cents) each and the 32,262,232 (thirty-two million two hundred sixty-two thousand two hundred thirty-two) class B shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten cents) each, representing the entire new share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Seventh resolution

It is unanimously resolved to amend the corporate object of the Company to read as follows:

"The corporate purpose of the Company shall be that of investing, holding, managing and transferring, in whole or in part, directly or indirectly, its participation -meaning, for the purposes hereof, shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital, financial instruments representative of the corporate capital, financial participation instruments, subscription rights, option rights, warrants, convertible bonds and any other financial right or instrument (including convertible preferred equity certificates) convertible into, exchangeable with or granting the right (immediately or in the future) to purchase or obtain shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital or the financial instruments representative of the corporate capital and any right or faculty arising out of, or relative to, the shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital, the financial instruments representative of the corporate capital or the financial participation instruments such as, by way of example voting or pre-emption rights and any other related right and any eventual financial instruments that may give right to any of the above in the future, the "Participation" - in the Italian subsidiaries Espresso S.p.A. and in Caffita System S.p.A. or in the company resulting from the relevant merger (including, without limitation, by listing Espresso S.p.A. and/or Caffita System S.p.A. on the Italian Stock Exchange or any other foreign regulated stock exchange).

In addition, the Company may borrow in any kind or form whatsoever, including by way of an issuance of debt instruments in any kind or form whatsoever and may guarantee or grant security interests to guarantee its own obligations. The Company may further guarantee, grant security interests, grant loans, advances or facilities or otherwise assist, any

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

companies in which it holds a direct or indirect participation and/or any other affiliated companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Eigth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to fully restate the Articles, by inserting amendments mainly relating to the share capital, the Company's governance and the restrictions on the transferability of the shares, to be read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of ESPRESSO CUP INVESTMENTS S.A. (the "Company").

The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The Company is established for an unlimited period.

Art. 2. The corporate purpose of the Company shall be that of investing, holding, managing and transferring, in whole or in part, directly or indirectly, its participation -meaning, for the purposes hereof, shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital, financial instruments representative of the corporate capital, financial participation instruments, subscription rights, option rights, warrants, convertible bonds and any other financial right or instrument (including convertible preferred equity certificates) convertible into, exchangeable with or granting the right (immediately or in the future) to purchase or obtain shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital or the financial instruments representative of the corporate capital and any right or faculty arising out of, or relative to, the shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital, the financial instruments representative of the corporate capital or the financial participation instruments such as, by way of example voting or pre-emption rights and any other related right and any eventual financial instruments that may give right to any of the above in the future, the "Participation" - in the Italian subsidiaries Espresso S.p.A. and in Caffita System S.p.A. or in the company resulting from the relevant merger (including, without limitation, by listing Espresso S.p.A. and/or Caffita System S.p.A. on the Italian Stock Exchange or any other foreign regulated stock exchange).

In addition, the Company may borrow in any kind or form whatsoever, including by way of an issuance of debt instruments in any kind or form whatsoever and may guarantee or grant security interests to guarantee its own obligations. The Company may further guarantee, grant security interests, grant loans, advances or facilities or otherwise assist, any companies in which it holds a direct or indirect participation and/or any other affiliated companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The corporate capital is fixed at nine million six hundred eighty-eight thousand three hundred fifty-eight Euro (EUR 9,688,358.-) divided into sixty-four million six hundred twenty-one thousand three hundred forty-eight (64,621,348.-) ordinary class A shares with a nominal value of EUR 0.1 (ten cents) each (the "Class A Shares") and thirty-two million two hundred sixty-two thousand two hundred thirty-two (32,262,232.-) class B shares with a nominal value of EUR 0.1 (ten cents) each (the "Class B Shares").

The shares shall be under registered form only.

A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer. At the shareholder's request, certificates representing a single share or two or more shares may be issued by the Company.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares of each category will be the same as those enjoyed by the old shares of the respective category.

In the case of increase of the corporate capital by contribution in cash, the shareholders of each class will be entitled to exercise their preferential subscription right in the proportion of capital represented by their shares.

The share premium paid to the Company for the subscription of the Class A Shares shall be allocated to a specific share premium account to be created for this purpose (the "Specific Share Premium Account A") and shall remain attached to the Class A Shares upon the subscription of which the share premium was paid. Each time the repayment of a Specific Share Premium Account A is resolved under the conditions of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended (the "Law"), such repayment shall be at the exclusive benefit of the holder(s) of the Class A Shares to which the said share premium has been attached to, proportionally to the number of shares held by each shareholder within

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

the Class A Shares. The share premium paid to the Company for the subscription of the Class B Shares shall be allocated to a specific share premium account to be created for this purpose (the "Specific Share Premium Account B") and shall remain attached to the Class B Shares upon the subscription of which the share premium was paid. Each time the re-payment of a Specific Share Premium Account B is resolved under the conditions of the Law, such repayment shall be at the exclusive benefit of the holder(s) of the Class B Shares to which the said share premium has been attached to, proportionally to the number of shares held by each shareholder within the Class B Shares.

Any other contributed share premium which is not specifically allocated to the Specific Share Premium Account A or to the Specific Share Premium Account B shall be at the benefit of all the shareholders (the "General Share Premium"). In case of repayment of the General Share Premium:

(i) the holders of the Class A Shares shall be entitled to receive a portion of the General Share Premium calculated in accordance with the following formula:

Total amount of General Share Premium distributed X [[N(A) / [N(T) + N(B) X 0.17636684]]

(ii) the holders of the Class B Shares shall be entitled to receive a portion of the General Share Premium calculated in accordance with the following formula:

Total amount of General Share Premium distributed X [[(N(B) + N(B) X 0.17636684) / [N(T) + N(B) X 0.17636684]]

where:

- N(A) means the total number of Class A Shares in issue,
- N(B) means the total number of Class B Shares in issue, and
- N(T) means the total number of Shares in issue (Class A + Class B).

In case the Company intends to pursue an issuance of any debt instruments (including, without limitation, loans, bonds, notes, debentures, preferred equity certificates, tracking preferred equity certificates, similar financial instruments and other capital market debt securities) (the "Debt Issuance"), such a debt instruments to be issued shall be offered for subscription to third parties only if and to the extent that such debt instruments have not been entirely subscribed by the shareholders of the Company at the time in which the Debt Issuance will be resolved. All the shareholders, regardless of the class of shares they hold, shall be entitled to participate in the Debt Issuance in the following percentages:

(A) with respect to any shareholder holding Class A shares of the Company, the percentage resulting from the following formula:

[N(A)] / [N(T) + N(B) X 0.17636684]

(B) with respect to any shareholder holding Class B shares of the Company, the percentage resulting from the following formula:

[N(B) + N(B) X 0.17636684] / [N(T) + N(B) X 0.17636684]

where:

- N(A) means the total number of Class A shares of the Company in issue.
- N(B) means the total number of Class B shares of the Company in issue.
- N(T) means the total number of shares of the Company in issue (Class A + Class B).

The above restrictions regarding the Debt Issuance shall not apply to the issuances of loans, bonds, notes, debentures or other capital market debt securities to a Third Party (as defined below), as long as their issuance is not limited by virtue of law, contract or otherwise.

Lockup Period

The shares of the Company shall not be transferred until the 10 th of May 2023 (the "Lock up Period").The drag along right, the tag along right and the right of first offer set forth below will be applicable following the expiration of the Lock-up Period.

During the Lock up Period, no shareholder will create, agree upon the creation of, or consent the creation of, any Lien (meaning any lien, charge, pre-emption right, pledge, mortgage, or claim by third parties, registration or other prejudicial liens, the "Lien"), directly or indirectly, on its shares.

For the purposes hereof, the expression "transfer" means any sale, contribution, disposal, usufruct or any other form of transfer, whether total or partial (including without limitation a merger or de-merger, either as universal or singular successor, which causes the direct or indirect transfer of shares), whether on a temporary basis or through future contracts (including, by way of example, swaps, agreements for the lending of instruments or similar agreements) and whether for a consideration in cash or in kind or no consideration; the verb "to transfer" and its declensions shall be interpreted accordingly.

Drag Along Right

(a) Without prejudice to the Lock-up Period set forth above, in the event that the holder(s) of Class A Shares receive (s) from a person which can be reasonably considered as, and actually is, a third party and not a related party in the meaning of IAS 24 (Related Party Disclosure) in respect of any of the Company's shareholders and excluding any of their affiliates (meaning any person, directly or indirectly, controlling, controlled by or under common control with, any of the

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

shareholders, the "Affiliate(s)") (a "Third Party"), (the "Proposed Transferee") a legally binding offer for the entire share capital of the Company, the holder(s) of Class A Shares has the right (the "Drag Along Right") to cause any other shareholder of the Company (the "Dragged Party") to transfer its Participation in the Company to the Proposed Transferee together and simultaneously with the Participation of the holder(s) of Class A Shares and at the same terms and conditions, it being understood that the price per each Class B Shares to be sold shall be equal to the Class B proceeds resulting from the following formula:

Price for 100% of the share capital X [N(B) + N(B) X 0.17636684] / [N(T + N(B) X 0.17636684]

divided by the number of Class B Shares of the Company in issue.

(b) To that purpose, the holder(s) of Class A Shares shall send to each Dragged Party a prior written notice promptly after receipt of the binding offer of the Proposed Transferee and, in any event, 15 (fifteen) business day (meaning a day on which banks are open for general banking business in Luxembourg, a "Business Day") before the expected closing date of the transfer to the Proposed Transferee (the "Drag Along Notice") setting out:

(i) the identity of the Proposed Transferee;

(ii) the price per unit expressed in Euro and the terms of payment agreed with the Proposed Transferee; and

(iii) all other available material terms and conditions of the transfer agreed with the Proposed Transferee (including, if applicable, the entire agreement).

(c) Upon receipt of the Drag Along Notice, each Dragged Party shall be under the obligation to transfer its entire Participation in the Company to the Proposed Transferee, free and clear of any Lien, at the same time, terms and conditions, it being understood that the price per each Class B Shares to be sold shall be equal to the Class B proceeds resulting from the following formula:

Price for 100% of the share capital X [N(B) + N(B) X 0.17636684] / [N(T) + N(B) X 0.17636684]

divided by the number of Class B Shares of the Company in issue, (and without prejudice to section (v) of the "Right of First Offer" below) as the Participation of the holder of Class A Shares. For sake of clarity, each Dragged Party shall assume the same obligations (including the same representations and warranties and covenants) requested to the holder (s) of Class A Shares by the Proposed Transferee.

Tag Along Right

(a) Without prejudice to the Lock-up Period set forth above, in case any shareholder of the Company (the "Notifying Party") receives from a Third Party (the "Offering Purchaser") a legally binding offer for its Participation in the Company (in whole or in part) (the "Tagged Participation"), then the Notifying Party shall promptly send to the other shareholders (each of them a "Notified Party") a written notice setting out (i) the identity of the Offering Purchaser; (ii) the price per unit expressed in Euro and the terms of payment agreed with the Offering Purchaser; and (iii) all other available material terms and conditions of the transfer agreed with the Offering Purchaser (including, if applicable, the entire agreement) (the "Tag Along Notice").

(d) Each Notified Party shall have the right (the "Tag Along Right") to transfer - in the same proportion as the Tagged Participation - its Participation in the Company (the "Tagging Participation") to the Offering Purchaser, free and clear of any Lien, at the same time, terms and conditions, it being understood that the price per each Class B Shares to be sold shall be equal to the Class B proceeds resulting from the following formula:

Price for 100% of the share capital X[N(B) + N(B) X 0.17636684] / [N(T + N(B) X 0.17636684]

(b) divided by the number of Class B Shares of the Company in issue as the Tagged Participation. For the sake of clarity, each Notified Party exercising the Tag Along Right shall assume the same obligations (including the same representations and warranties and covenants) requested to the Notifying Party by the Offering Purchaser.

(c) The Tag Along Right shall be exercised, under penalty of forfeiture, by means of a written notice delivered to Notifying Party within 20 (twenty) Business Days from the receipt of the Tag Along Notice.

(e) If any Notified Party exercises the Tag Along Right, the Notifying Party will request that, in addition to the Tagged Participation, the Offering Purchaser acquires also the Tagging Participation of any of the Notified Parties that have exercised the Tag Along Right at the same terms and conditions, it being understood that the price per each Class B Shares to be sold shall be equal to the Class B proceeds resulting from the following formula:

Price for 100% of the share capital X [N(B) + N(B) X 0.17636684] / [N(T) + N(B) X 0.17636684]

divided by the number of Class B Shares of the Company in issue.

If the Offering Purchaser is not willing to increase the Participation in the Company to be acquired, then the Notifying Party shall reduce the Tagged Participation in order to allow each Notified Party having exercised the Tag Along Right to proportionally sell its Participation in the Company to the Offering Purchaser, it being understood that, in such case, the aggregate Participation in the Company to be acquired by the Offering Purchaser shall not vary.

Right of First Offer

Without prejudice to the Lock-up Period set forth above, if a shareholder (the "Selling Party") intends to transfer, in whole or in part, its Participation in the Company to a Third Party or to any other shareholder, the following procedure shall apply (the "Right of First Offer"):

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) the Selling Party shall send a written notice (the "Sale Notice") to the other shareholders (each of them, a "Receiving Party") setting out its intention to transfer (in whole or in part as the case may be) its Participation in the Company (the "Participation on Sale");

(ii) within and no later than 30 (thirty) Business Days following the receipt of the Sale Notice (the "Offering Period"), each Receiving Party shall have the right to submit to the Selling Party a legally binding and irrevocable offer (the "Rofo Offer") to purchase - directly or through an Affiliate of the Receiving Party (the purchaser of the Participation on Sale is defined the "Purchaser") - the entire Participation on Sale owned by the Selling Party;

(iii) The Rofo Offer shall have to indicate:

(1) the price in cash for the Participation on Sale (the "Offered Price");

(2) that the Offered Price is not subject to any adjustment mechanism and shall be paid in a single instalment on the closing date;

(3) a validity period (the "Validity Period");

(4) the closing date of the transfer of the Participation on Sale from the Selling Party to the Purchaser (which shall take place not later than 15 (fifteen) days following the date on which the conditions set forth under point (5) below are met);

(5) the main terms and conditions of the Rofo Offer, provided that it shall not be subject to any condition, other than those related to the authorisation requested by any authorities (including, without limitation, the Antitrust Authority) or provided by any applicable laws or regulations;

(6) no representations and warranties, other than those concerning title to, and free transferability of, and absence of any Lien, on the Participation on Sale which shall be granted by the Selling Party without qualifications and limitations;

(iv) the Selling Party shall be entitled to communicate to the Receiving Party its acceptance of the Rofo Offer (the "Acceptance Notice") at any time from the date of delivery of the Rofo Offer until the later of (i) the 15 th (fifteenth) day following the date of delivery of the Rofo Offer and (ii) the expiry date of the Validity Period (and, in such case, the Selling Party shall be obliged to transfer the Participation on Sale, which shall be acquired by the Purchaser at the terms and conditions, including the Offered Price, indicated in the Rofo Offer), it being understood that, in case the Acceptance Notice is not made within the aforesaid term, the Rofo Offer shall be regarded as not accepted.

(v) in case a Rofo Offer is submitted within the expiry of the Offering Period, the transfer of the Participation on Sale within the Validity Period to a person other than the Receiving Party that has submitted the Rofo Offer can be completed only for a price per unit higher than the Offered Price (vice versa, outside the Validity Period the transfer of the Participation on Sale to any person can be completed at any price per unit), provided, however, that the transfer of the Participation on Sale shall return to be subject to the application of the Right of First Offer only if such transfer is not completed within the later of (i) the 150th (one hundred fiftieth) day following the date of delivery of the Rofo Offer and (ii) the expiry date of the Validity Period;

(vi) in case no Rofo Offer is submitted within the expiry of the Offering Period, the Selling Party shall be free to transfer the Participation on Sale, provided, however, that if the transfer of the Participation on Sale is not completed within 150 (one hundred fifty) days following the expiry date of the Offering Period, then the transfer of the Participation on Sale shall return to be subject to the application of the Right of First Offer.

Art. 4. The Company shall be managed by a board of directors composed of seven members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed by the general meeting upon proposal of the holder(s) of Class A Shares and of the holder(s) of Class B Shares. The holder(s) of Class A Shares and the holder(s) of Class B shall be entitled to propose a number of directors proportional to their respective aggregate shareholding (including the Specific Share Premium Account A and the Specific Share Premium Account B) in the Company. The number of directors to be proposed by the holder of Class B shares shall be rounded down to the nearest whole number in case of fractional number. The directors appointed upon proposal of the holder(s) of Class A Shares shall be referred to as "Class A Director(s)" and the directors (if any) appointed upon proposal of the holder(s) of Class B Shares shall be referred to as "Class B Director(s)".

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; the Class A Directors may be removed at any time, provided that all holders of the Class A Shares vote in favour; the Class B Directors may be removed at any time provided that all holders of the Class B Shares vote in favour.

In the event of a vacant directorship, the remaining director(s) belonging to the same class than the director having left the vacancy may, by way of cooptation, elect another director of their same class to fill such vacancy until the next general meeting in accordance with the Law. The general meeting shall then appoint a substitute director upon proposal of respectively the holder(s) of Class A Shares or the holder(s) of Class B Shares, upon whose proposal the ceasing director had been previously appointed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by the Law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among the Class A Directors a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 48 (forty-eight) hours in advance of the time set for such meeting, unless all the directors agree to waive their right to prior convening notice.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote of the directors present or represented (in case of tie, the chairman has no casting vote), provided that the resolutions on the following matters shall be approved solely with the favorable vote of at least 1 Class B Director (to the extent the holders of Class B Shares are entitled to propose at least 1 (one) director pursuant to Article 4 above):

- the execution, modification or termination of agreements with a related party (as defined in IAS 24) of the Company and/or of the holder(s) of Class A Shares.

- the exercise of the Company's voting right in the shareholders' meeting of Espresso S.p.A. and of Caffita System S.p.A. or of the company resulting from the relevant merger on any of the below matters with respect to such subsidiaries:

(i) capital increases in cash that are not contextually subscribed and paid-in by the relevant shareholder of each subsidiary;

(ii) capital increases in kind, if (1) the person making the contribution is a related party of the holders of Class A Shares or a person where an holder of Class A Shares or any of its related parties have an interest of any nature whatsoever (including by way of Participation or lending); and (2) the subscription price (including the premium) of the new participations in the subsidiaries issued in connection with such capital increase is lower than the fair market value of such new participation as appraised by a third party independent valuator;

(iii) mergers of Espresso S.p.A. and Caffita System S.p.A. or of the company resulting from the relevant merger, if: (1) the merging person is a related party of holders of Class A Shares or a person where an holder of Class A Shares or any of its related parties have an interest of any nature whatsoever (including by way of Participation or lending); and (2) the transaction is not supported by a valuation of a third party independent valuator on the fair market value of the exchange ratio;

(iv) non-proportional demergers of Espresso S.p.A. and Caffita System S.p.A. or of the company resulting from the relevant merger;

(v) transformation of Espresso S.p.A. and Caffita System S.p.A. or of the company resulting from the relevant merger or transfer of their registered office outside of Italy;

(vi) amendment of the sections of the relevant by-laws of Espresso S.p.A. and Caffita System S.p.A. or of the company resulting from the relevant merger providing for special majorities in the board of directors; and

(vii) appointment of directors of the subsidiaries.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors, including at least one (1) Class A director, or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors without prejudice to the observance of the provisions requiring the Class B Director's favourable vote set out above. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 7. The Company's financial year shall begin on 1 st January and shall end on 31 st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on second Wednesday of June at 2.30 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the distribution of net profits. Whenever a distribution of dividends is decided:

(i) the holders of the Class A Shares shall be entitled to receive dividends calculated in accordance with the following formula:

Total amount distributed X[[N(A) /[N(T) + N(B) X 0.17636684]]

(ii) the holders of the Class B Shares shall be entitled to receive dividends calculated in accordance with the following formula:

Total amount distributed X [[(N(B) + N(B) X 0.17636684) / [N(T) + N(B) X 0.17636684]]

where:

N(A) means the total number of Class A Shares in issue,

N(B) means the total number of Class B Shares in issue, and

N(T) means the total number of Shares in issue (Class A + Class B).

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

All resolutions of the general meeting of the Company shall be taken with the majorities established by the Law, except resolutions concerning the matters listed below that shall be approved solely with the favorable vote of shareholders' representing at least 80.20% of the share capital of the Company:

- capital increases by means of contribution: (1) in cash, if not supported by a valuation of a third party independent valuator evidencing that the new Participations in the Company issued in connection with such capital increase is not lower than the fair market value of such new Participations; or (2) in kind;

- mergers of the Company;

- non-proportional demergers of the Company;

- transformation of the Company, to the extent permitted by the law;

- amendment of the following provision of the Company's articles of association: arts. 2, 3, 4, 5, 10 and 11.

In case of a capital increase of the Company to be subscribed in cash, all the shareholders, regardless of the class of shares they hold, shall be entitled to participate in the increase of share capital so that, should all the shareholders exercise their option right to subscribe the new shares to be issued: (i) each shareholder, following the completion of the capital increase, shall hold shares of the Company pertaining to the same class of shares of the Company in the same proportion held by such shareholder prior to the completion of the capital increase; and (ii) the subscription price of each Class B Share (compared to that of the Class A Share) shall be increased by a specific share premium, so that the percentage of participation in the Company of each shareholder following the completion of the capital increase shall be equal to that of each shareholder prior to the capital increase, resulting from the following formulas respectively:

(A) with respect to any shareholder holding Class A Shares:

[N(A)] / [N(T) + N(B) X 0.17636684]

(B) with respect to any shareholder holding Class B Shares:

[N(B) + N(B) X 0.17636684] / [N(T) + N(B) X 0.17636684]

where:

- N(A) means the total number of Class A shares of the Company in issue.

- N(B) means the total number of Class B shares of the Company in issue.

- N(T) means the total number of shares of the Company in issue (Class A + Class B).

Art. 11. The general meeting under the conditions required for amendment of the articles of association may resolve the dissolution of the Company.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholders as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) the holders of the Class A Shares shall be entitled to receive assets distributed calculated in accordance with the following formula:

Total amount distributed X[[N(A) /[N(T) + N(B) X 0.17636684]]

(ii) the holders of the Class B Shares shall be entitled to receive assets distributed calculated in accordance with the following formula:

Total amount distributed X[[(N(B) + N(B) X 0.17636684) /[N(T) + N(B) X 0.17636684]]

where:

N(A) means the total number of Class A Shares in issue,

N(B) means the total number of Class B Shares in issue, and

N(T) means the total number of Shares (Class A + Class B) in issue.

Art. 12. The Law shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Ninth resolution

It is unanimously resolved to approve the appointment of the following persons as directors of the Company as from the date hereof and until the annual general meeting approving the 2018 annual accounts to be held in 2019:

- Mr. Hervé Hautin, born on 12 September 1962 in Bourges, France, and professionally residing at 26A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Director;

- Mrs. Patricia Desquesnes, born on 20 June 1962 in Paris, France, and professionally residing at 26A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Director;

- Ms. Nathalie Prieur, born on 8 April 1967 in Trier, Germany, and professionally residing at 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Director; and

- Mr. Jeannot Diderrich, born on 27 March 1973 in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, and professionally residing at 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Director.

The mandate of the existing Directors are renewed as Directors A for the same duration as the newly appointed directors.

As from the present date, the composition of the board of directors of the Company is as follows:

Class A Directors:

- Mr. Sebastian Wiander;
- Mr. Jean Bodoni;
- Mr. Nicolas Dumont;
- Mr. Hervé Hautin; and
- Mrs. Patricia Desquesnes.

Class B Directors:

- Ms. Nathalie Prieur; and
- Mr. Jeannot Diderrich.

The Company shall be bound by the signature of the directors in accordance with article 5 of the Articles.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company or to be paid by it in connection with this increase of capital have been estimated at about six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de juin.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de «ESPRESSO CUP INVESTMENTS S.A.» (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.643, constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 617 du 13 mars 2013, et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés une fois suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, du 25 février 2013 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1110 daté du 10 mai 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien WIANDER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le président nomme comme secrétaire et scrutateur Madame Patricia DESQUESNES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le président a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- L'actionnaire unique (l' «Actionnaire») présent ou représenté, et le nombre d'actions par lui détenues sont inscrites sur une liste de présence. Cette liste et la procuration signée par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrés en même temps.

II- Tel qu'il apparaît sur la liste de présence, les 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Actionnaire reconnait expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Création de deux classes d'actions: actions ordinaires de classe A et actions ordinaires de classe B;

3. Reclassification des 31.000 (trente-et-un mille) actions émises en 31.000 (trente-et-un mille) actions de classe A ayant une valeur nominal de 0,1 Euro (dix cents) chacune;

4. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 9.657.358,- (neuf millions six cent cinquante-sept mille trois cent cinquante-huit Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente-et-un mille Euros) à EUR 9.688.358,- Euros (neuf millions six cent quatre-vingt-huit trois cent cinquante-huit Euros) par l'émission de 64.311.348 (soixante-quatre millions trois cent onze mille trois cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominal de EUR 0,10 (dix cents) chacune et de 32.262.232 (trente-deux millions deux cent soixante-deux mille deux cent trente-deux) nouvelles actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominal de EUR 0,10 (dix cents) chacune, l'intégralité étant soumise au paiement d'un montant en numéraire de EUR 102.542.568 (cent-deux millions cinq cent quarante-deux mille cinq cent soixante-huit Euros), dont un montant de EUR 58.159.213,20 (cinquante-huit millions cent cinquante-neuf mille deux cent treize Euros et vingt cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe A et un montant de EUR 34.725.996,80 (trente-quatre millions sept cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-seize Euros et quatre-vingts cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe B;

5. Souscription et paiement par:

(i) Espresso Cup Holding S.à r.l. de 64.311.348 (soixante-quatre millions trois cent onze mille trois cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe A par un apport en numéraire de EUR 64.590.348 (soixante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante-huit Euros) dont un montant de EUR 58.159.213,20 (cinquante-huit millions cent cinquante-neuf mille deux cent treize Euros et vingt cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe A;

(ii) Coffee Star S.A. de 13.079.283 (treize millions soixante-dix-neuf mille deux cents quatre-vingt-trois) nouvelles actions ordinaires de classe B par un apport en numéraire de EUR 15.386.034,85 (quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trente quatre Euros et quatre-vingt-cinq cents) dont un montant de EUR 14.078.106,55 (quatorze million soixante-dix-huit mille cent six Euros et cinquante-cinq cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe B;

(iii) ABC S.A. de 13.079.283 (treize millions soixante-dix- neuf mille deux cents quatre-vingt-trois) nouvelles actions ordinaires de classe B par un apport en numéraire de EUR 15.386.034,85 (quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trente quatre Euros et quatre-vingt-cinq cents) dont un montant de EUR 14.078.106,55 (quatorze million soixante-dix-huit mille cent six Euros et cinquante-cinq cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe B;

(iv) Rivo S.r.l. de 4.359.762 (quatre millions trois cent cinquante-neuf mille sept cent soixante-deux) nouvelles actions ordinaires de classe B par un apport en numéraire de EUR 5.128.679,46 (cinq millions cent vingt-huit mille six cent soixante-dix-neuf Euros quarante-six cents) dont un montant de EUR 4.692.703,26 (quatre millions six cent quatre-vingt-douze mille sept cent trois Euros et vingt-six cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe B;

(v) Aura Consulting S.r.l. de 1.743.904 (un million sept cent quarante-trois mille neuf cent quatre) nouvelles actions ordinaires de classe B par un apport en numéraire de EUR 2.051.470,84 (deux millions cinquante-et-un mille quatre cent soixante-dix Euros et quatre-vingt-quatre cents) dont un montant de EUR 1.877.080,44 (un million huit cent soixante-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

dix-sept mille quatre-vingts Euros et quarante-quatre cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe B;

6. Nouvelle composition du capital social de la Société;

7. Modification de l'objet social de la Société afin qu'il se lise comme suit: «L'objet social de la Société est l'investissement, la détention, la gestion et le transfert, en tout ou partie, directement ou indirectement, de sa participation - ce qui signifie ici, les actions, les quotes ou toute sorte de participation dans le capital social, les instruments financiers représentatifs du capital social, les instruments de participation financière, les droits de souscription, les droits d'option, les warrants, les obligations convertibles ou tout autre droit financier ou instrument (incluant des «CPECs» («convertible preferred equity certificates»)) convertible en, échangeable avec ou octroyant le droit (immédiat ou dans le futur) à l'achat ou l'obtention d'actions, de quotes, ou toute autre sorte de participation dans le capital social, ou instruments financiers représentatifs du capital social, ou tout autre droit ou faculté résultant de ou en lien avec les actions, quotes ou toute autre sorte de participation dans le capital social, ou instruments financiers représentatifs du capital social ou les instruments financiers de participation, comme par exemple, les droits de vote ou de pré-emption, et tout autre droit relatif et tout instrument financier éventuel qui pourrait donner droit à l'un de ces droits dans le futur (la «Participation») - dans les filiales italiennes Espresso S.p. A., et dans Caffita System S.p.A., ou dans la société résultant de la fusion des deux (incluant, sans limitation, la quotation d'Espresso S.p.A. et/ou Caffita System S.p.A. à la bourse italienne ou sur tout autre marché étranger réglementé).

La Société peut en outre emprunter sous toute nature ou forme que ce soit, y compris par le biais d'une émission d'instruments de dettes de toute nature ou forme que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et peut garantir ou consentir des sûretés afin de garantir ses propres obligations. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts, des avances ou des facilités de paiement ou aider de toute autre manière, toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte et / ou toutes autres sociétés affiliées, qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»;

8. Refonte des statuts de la Société suite aux décisions 2 à 7 en particulier relativement au capital social, à la gouvernance de la Société et aux restrictions de transfert des actions;

9. Acceptation de la nomination de nouveaux administrateurs de classe A et de nouveaux administrateurs de classe B de la Société; et

10. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est unanimement décidé que l'Actionnaire renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Actionnaire reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Actionnaire dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'approuver la création des classes d'actions suivantes: (i) actions ordinaires de classe A et (ii) actions ordinaires de classe B, les droits spécifiques desquelles seront décrits dans les statuts modifiés de la Société sous la résolution 8 ci-dessous.

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'approuver la reclassification des 31.000 (trente-et-un mille) actions émises de la Société ayant chacune une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) en 310.000 (trois cent dix mille) actions de classe A ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix cents) chacune.

Quatrième résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 9.657.358,- (neuf millions six cent cinquante-sept mille trois cent cinquante-huit Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille Euros) à EUR 9.688.358,- (neuf millions six cent quatre-vingt-huit trois cent cinquante-huit Euros) par l'émission de 64.311.348 (soixante-quatre millions trois cent onze mille trois cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix cents) chacune et de 32.262.232 (trente-deux millions deux cent soixante-deux mille deux cent trente-deux) nouvelles actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix cents) chacune, l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de EUR 102.542.568,- (cent-deux millions cinq cent quarante-deux mille cinq cent soixante-huit Euros) Apport»), dont un montant de EUR 58.159.213,20 (cinquante-huit millions cent cinquante-neuf mille deux cent treize Euros et vingt cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe A et un montant de EUR 34.725.996,80 (trente-quatre millions sept

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-seize Euros et quatre-vingts cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe B.

Cinquième résolution

Suite à la résolution 4 précédente, il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par (i) l'Actionnaire et (ii) les souscripteurs suivants (les «Souscripteurs») listés ci-dessous de (ii) à (v):

(i) Espresso Cup Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représenté par Monsieur Sébastien WIANDER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10, avenue Monterey agissant en qualité de mandataire souscrivant à 64.311.348 (soixante-quatre millions trois cent onze mille trois cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe A par un apport en numéraire de EUR 64.590.348,- (soixante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante-huit Euros) dont un montant de EUR 58.159.213,20 (cinquante-huit millions cent cinquante-neuf mille deux cent treize Euros et vingt cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe A;

(ii) Coffee Star S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 45- 47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.389, représenté par Madame Nathalie SORBARA, consultante, demeurant professionnellement à Riva Albertolli agissant en qualité de mandataire souscrivant à 13.079.283 (treize millions soixante-dix-neuf mille deux cents quatre-vingt-trois) nouvelles actions ordinaires de classe B par un apport en numéraire de EUR 15.386.034,85 (quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trente quatre Euros et quatre-vingt-cinq cents) dont un montant de EUR 14.078.106,55 (quatorze million soixante-dix- huit mille cent six Euros et cinquante-cinq cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe B;

(iii) ABC S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3 Place Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.484, représenté par Madame Nathalie SORBARA, consultante, demeurant professionnellement à Riva Albertolli agissant en qualité de mandataire souscrivant à 13.079.283 (treize millions soixante-dix-neuf mille deux cents quatre-vingt-trois) nouvelles actions ordinaires de classe B par un apport en numéraire de EUR 15.386.034,85 (quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trente quatre Euros et quatre-vingt-cinq cents) dont un montant de EUR 14.078.106,55 (quatorze million soixante-dix-huit mille cent six Euros et cinquante-cinq cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe B;

(iv) Rivo S.r.l., une società a responsabilità limitata constituée sous les lois d'Italie, ayant son siège social au 5 Via San Tomaso, Milan, Italie et enregistrée auprès du registre des sociétés sous le numéro 04007760962, représenté par Madame Nathalie SORBARA, consultante, demeurant professionnellement à Riva Albertolli agissant en qualité de mandataire souscrivant à 4.359.762 (quatre millions trois cent cinquante-neuf mille sept cent soixante-deux) nouvelles actions ordinaires de classe B par un apport en numéraire de EUR 5.128.679,46 (cinq millions cent vingt-huit mille six cent soixante-dix-neuf Euros quarante-six cents) dont un montant de EUR 4.692.703,26 (quatre millions six cent quatre-vingt-douze mille sept cent trois Euros et vingt-six cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe B;

(v) Aura Consulting S.r.l., une società a responsabilità limitata constituée sous les lois d'Italie, ayant son siège social au 8 Repubblica, Porretta Terme, Italie et enregistrée auprès du registre des sociétés sous le numéro 0210491209, représenté par Madame Nathalie SORBARA, consultante, demeurant professionnellement à Riva Albertolli agissant en qualité de mandataire souscrivant à 1.743.904 (un million sept cent quarante-trois mille neuf cent quatre) nouvelles actions ordinaires de classe B par un apport en numéraire de EUR 2.051.470,84 (deux millions cinquante-et-un mille quatre cent soixante-dix Euros et quatre-vingt-quatre cents) dont un montant de EUR 1.877.080,44 (un million huit cent soixante-dix-sept mille quatre-vingts Euros et quarante-quatre cents) sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission attaché aux actions ce classe B.

Intervention - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite l'Actionnaire et les Souscripteurs, ici représentés comme dit ci-avant:

(i) Espresso Cup Holding S.à r.l., étant l'Actionnaire, déclare souscrire aux 64.311.348 (soixante-quatre millions trois cent onze mille trois cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe A ci-dessus et de les libérer entièrement avec la prime d'émission ci-dessus par un apport en numéraire de EUR 64.590.348,- (soixante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante-huit Euros) et de renoncer à son droit de souscription préférentiel pour les actions restantes à être émises;

(ii) Coffee Star S.A., déclare souscrire aux 13.079.283 (treize millions soixante-dix-neuf mille deux cents quatre-vingt-trois) nouvelles actions ordinaires de classe B ci-dessus et de les libérer entièrement avec la prime d'émission ci-dessus par un apport en numéraire de EUR 15.386.034,85 (quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trente quatre Euros et quatre- vingt-cinq cents);

(iii) ABC S.A., déclare souscrire aux 13.079.283 (treize millions soixante-dix-neuf mille deux cents quatre-vingt-trois) nouvelles actions ordinaires de classe B ci-dessus et de les libérer entièrement avec la prime d'émission ci-dessus par un

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

apport en numéraire de EUR 15.386.034,85 (quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trente quatre Euros et quatre-vingt-cinq cents);

(iv) Rivo S.r.l., déclare souscrire aux 4.359.762 (quatre millions trois cent cinquante-neuf mille sept cent soixante-deux) nouvelles actions ordinaires de classe B ci-dessus et de les libérer entièrement avec la prime d'émission ci-dessus par un apport en numéraire de EUR 5.128.679,46 (cinq millions cent vingt-huit mille six cent soixante-dix-neuf Euros quarante-six cents);

(v) Aura Consulting S.r.l., déclare souscrire aux 1.743.904 (un million sept cent quarante-trois mille neuf cent quatre) nouvelles actions ordinaires de classe B ci-dessus et de les libérer entièrement avec la prime d'émission ci-dessus par un apport en numéraire de EUR 2.051.470,84 (deux millions cinquante-et-un mille quatre cent soixante-dix Euros et quatre-vingt-quatre cents).

Preuve de l'apport

La preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, de sorte que le montant de EUR 102.542.568,- (cent-deux millions cinq cent quarante-deux mille cinq cent soixante-huit Euros) est à compter du présent acte à la libre disposition de la Société.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes le capital social de la Société est désormais composé de:

(i) Espresso Cup Holding S.à r.l.	64.621.348 (soixante-quatre millions six cent vingt-et-un mille trois cent quarante-huit) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominal de EUR 0,10 (dix cents) chacune
(ii) Coffee Star S.A.	13.079.283 (treize millions soixante-dix-neuf mille deux cents quatre-vingt-trois) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominal de EUR 0,10 (dix cents) chacune
(iii) ABC S.A.	13.079.283 (treize millions soixante-dix-neuf mille deux cents quatre-vingt-trois) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominal de EUR 0,10 (dix cents) chacune
(iv) Rivo S.r.l.	4.359.762 (quatre millions trois cent cinquante-neuf mille sept cent soixante-deux) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominal de EUR 0,10 (dix cents) chacune
(v) Aura Consulting S.r.l.	1.743.904 (un million sept cent quarante-trois mille neuf cent quatre) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominal de EUR 0,10 (dix cents) chacune

Le notaire établit que les 64.621.348 (soixante-quatre millions six cent vingt-et-un mille trois cent quarante-huit) actions de classe A d'une valeur nominal de EUR 0,10 (dix cents) chacune et les 32.262.232 (trente-deux millions deux cent soixante-deux mille deux cent trente-deux) actions de classe B d'une valeur nominal de EUR 0,10 (dix cents) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de les résolutions à prendre ci-dessous.

Septième résolution

Il est unanimement décider de modifier l'objet social de la Société afin qu'il se lise comme suit:

«L'objet social de la Société est l'investissement, la détention, la gestion et le transfert, en tout ou partie, directement ou indirectement, de sa participation - ce qui signifie ici, les actions, les quotes ou toute sorte de participation dans le capital social, les instruments financiers représentatifs du capital social, les instruments de participation financière, les droits de souscription, les droits d'option, les warrants, les obligations convertibles ou tout autre droit financier ou instrument (incluant des «CPECs» («convertible preferred equity certificates»)) convertible en, échangeable avec ou octroyant le droit (immédiat ou dans le futur) à l'achat ou l'obtention d'actions, de quotes, ou toute autre sorte de participation dans le capital social, ou instruments financiers représentatifs du capital social, ou tout autre droit ou faculté résultant de ou en lien avec les actions, quotes ou toute autre sorte de participation dans le capital social, ou instruments financiers représentatifs du capital social ou les instruments financiers de participation, comme par exemple, les droits de vote ou de pré-emption, et tout autre droit relatif et tout instrument financier éventuel qui pourrait donner droit à l'un de ces droits dans le futur (la «Participation») - dans les filiales italiennes Espresso S.p. A., et dans Caffita System S.p.A., ou dans la société résultant de la fusion des deux (incluant, sans limitation, la quotation d'Espresso S.p.A. et/ou Caffita System S.p.A. à la bourse italienne ou sur tout autre marché étranger réglementé).

La Société peut en outre emprunter sous toute nature ou forme que ce soit, y compris par le biais d'une émission d'instruments de dettes de toute nature ou forme que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et peut garantir ou consentir des sûretés afin de garantir ses propres obligations. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts, des avances ou des facilités de paiement ou aider de toute autre manière, toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte et / ou toutes autres sociétés affiliées, qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Huitième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de refondre entièrement les Statuts, en insérant des modifications principalement en relation avec le capital social, la gouvernance de la Société et les restrictions sur la transférabilité des actions, afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1 er .** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ESPRESSO CUP INVESTMENTS S.A. (la «Société»).

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. L'objet social de la Société est l'investissement, la détention, la gestion et le transfert, en tout ou partie, directement ou indirectement, de sa participation - ce qui signifie ici, les actions, les quotes ou toute sorte de participation dans le capital social, les instruments financiers représentatifs du capital social, les instruments de participation financière, les droits de souscription, les droits d'option, les warrants, les obligations convertibles ou tout autre droit financier ou instrument (incluant des «CPECs» («convertible preferred equity certificates»)) convertible en, échangeable avec ou octroyant le droit (immédiat ou dans le futur) à l'achat ou l'obtention d'actions, de quotes, ou toute autre sorte de participation dans le capital social, ou instruments financiers représentatifs du capital social, ou tout autre droit ou faculté résultant de ou en lien avec les actions, quotes ou toute autre sorte de participation dans le capital social, ou instruments financiers représentatifs du capital social ou les instruments financiers de participation, comme par exemple, les droits de vote ou de pré-emption, et tout autre droit relatif et tout instrument financier éventuel qui pourrait donner droit à l'un de ces droits dans le futur (la «Participation») - dans les filiales italiennes Espresso S.p. A., et dans Caffita System S.p.A., ou dans la société résultant de la fusion des deux (incluant, sans limitation, la quotation d'Espresso S.p.A. et/ou Caffita System S.p.A. à la bourse italienne ou sur tout autre marché étranger réglementé).

La Société peut en outre emprunter sous toute nature ou forme que ce soit, y compris par le biais d'une émission d'instruments de dettes de toute nature ou forme que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et peut garantir ou consentir des sûretés afin de garantir ses propres obligations. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts, des avances ou des facilités de paiement ou aider de toute autre manière, toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte et / ou toutes autres sociétés affiliées, qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille trois cent cinquante-huit Euros (9.688.358.- Euros) divisé en soixante-quatre millions six cent vingt-et-un mille trois cent quarante-huit (64.621.348.-) actions de classe A d'une valeur nominal de 0,1 Euro (dix cents) chacune (les «Actions de Classe A») et trente-deux millions deux cent soixante-deux mille deux cent trente-deux (32.262.232) actions de classe B d'une valeur nominal de 0,1 Euro (dix cents) chacune (les «Actions de Classe B»).

Les actions sont seulement sous la forme nominative.

Un registre des actionnaires est gardé par la Société et contient, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre de ses actions, et, si applicable, leur transfert et la date du transfert. A la demande d'un actionnaire, des certificats représentatifs d'une seule action ou de deux ou plusieurs actions peuvent être émis par la Société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles de chaque catégorie seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes de la catégorie respective.

En cas d'augmentation du capital social par un apport en numéraire, les actionnaires de chaque classe auront droit d'exercer leur droit de souscription préférentiel dans la proportion du capital représenté par leurs actions.

La prime d'émission payée à la Société pour la souscription d'Actions de Classe A est allouée à un compte de prime d'émission spécifique devant être créé à cet effet (le «Compte Spécifique de Prime d'Emission A») et doit rester attachée aux Actions de Classe A à l'occasion de la souscription desquelles la prime d'émission a été payée. Chaque fois qu'il est procédé à un remboursement d'un Compte Spécifique de Prime d'Emission A dans les conditions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»>), ce remboursement doit être au bénéfice exclusif de(s) détenteur(s) d'Actions de Classe A auxquelles la prime d'émission est rattachée, proportionnellement au nombre de parts détenu par chaque actionnaire parmi les Actions de Classe A.

La prime d'émission payée à la Société pour la souscription d'Actions de Classe B est allouée à un compte de prime d'émission spécifique devant être créé à cet effet (le «Compte Specifique de Prime d'Emission B») et doit rester attachée aux Actions de Classe B à l'occasion de la souscription desquelles la prime d'émission a été payée. Chaque fois qu'il est procédé à un remboursement d'un Compte Spécifique de Prime d'Emission B dans les conditions de la Loi, ce rembour-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

sement doit être au bénéfice exclusif de(s) détenteur(s) d'Actions de Classe B auxquelles la prime d'émission est rattachée, proportionnellement au nombre de parts détenu par chaque actionnaire parmi les Actions de Classe B.

Toute autre prime d'émission apportée qui n'est pas spécifiquement allouée au Compte Spécifique de Prime d'Emission A ou au Compte Spécifique de Prime d'Emission B devra être au bénéfice de tous les actionnaires (la «Prime d'Emission Générale»). En cas de remboursement de la Prime d'Emission Générale:

(i) les détenteurs d'Actions de Classe A auront droit de recevoir une portion de la Prime d'Emission Générale calculée selon la formule suivante:

montant total de la Prime d'Emission Générale distribuée X [[N(A) / [N(T) + N(B) X 0,17636684]]

(ii) les détenteurs d'Actions de Classe B auront droit de recevoir une portion de la Prime d'Emission Générale calculée selon la formule suivante:

montant total de la Prime d'Emission Générale distribuée X [[N(B) + N(B) X 0,17636684 / [N(T) + N(B) X 0,17636684]]

au sein desquelles:

N(A) signifie le nombre total d'Actions de Classe A émises,

N(B) signifie le nombre total d'Actions de Classe B émises, et

N(T) signifie le nombre total d'Actions émises (Classe A + Classe B).

Si la Société souhaite procéder à l'émission de tout instrument de dette (incluant, sans limitation, des prêts, obligations, billets à ordre, titres obligataires, Preferred Equity Certificates, Preferred Equity Certificates traçants, instruments financiers similaires et autres titres de dette de marché de capitaux) (l'«Emission de Dette»), ces instruments de dette à émettre seront offerts à la souscription aux tiers seulement si et dans la mesure où ces instruments de dette ne sont pas entièrement souscrits par les actionnaires de la Société au moment de l'Emission de Dette. Tous les Actionnaires, indépendamment des classes d'actions qu'ils détiennent, recevront le droit de participer à l'Emission de Dette dans les pourcentages qui suivent:

(A) en ce qui concerne tout actionnaire détenant des Actions de Classe A de la Société, le pourcentage résultant de la formule suivante:

[N(A) / [N(T) + N(B) X 0,17636684]]

(B) en ce qui concerne tout actionnaire détenant des Actions de Classe B de la Société, le pourcentage résultant de la formule suivante:

[N(B) + N(B) X 0,17636684] / [N(T) + N(B) X 0,17636684]

au sein desquelles:

N(A) signifie le nombre total d'Actions de Classe A émises,

N(B) signifie le nombre total d'Actions de Classe B émises, et

N(T) signifie le nombre total d'Actions émises (Classe A + Classe B).

Les restrictions ci-dessus au sujet de l'Emisson de Dette ne s'appliquent pas à l'émission de prêts, obligations, billets à ordre, titres obligataires, ou autre titres de dette de marchés de capitaux, à condition que leur émission ne soit pas limitées par la loi, un contrat ou autre.

Période d'incessibilité

Les actions de la Société ne pourront être transférées avant le 10 mai 2023 (la «Période d'Incessibilité»).

La sortie forcée, le droit de sortie conjointe et le droit de préemption détaillés ci-dessous sont applicables à l'expiration de la Période d'Incessibilité.

Pendant la Période d'Incessibilité, aucun actionnaire ne peut créer, s'accorder sur la création de, ou consentir à la création de tout nantissement (signifie tout nantissement, sûreté, droit de pré-emption, gage, hypothèque, ou créance de tiers, enregistrement, ou autres nantissements préjudiciables, le «Nantissement»), directement ou indirectement, sur ses actions.

Pour les besoins de ce qui précède, l'expression «transfert» signifie toute vente, apport, mise à disposition, usufruit ou toute autre forme de transfert, qu'il soit total ou partiel (incluant sans limitations la fusion ou scission, par un transfert universel ou par un transfert non universel, qui entraine le transfert direct ou indirect des actions), que ce soit sur une base temporaire ou au moyen de contrats futurs (incluant par exemple, les swaps, contrats pour le prêt d'instruments ou contrats similaires) et que ce soit pour un apport en numéraire ou en nature ou sans contrepartie; le verbe «transférer» et ses déclinaisons doivent être interprétées en conséquence.

Obligation de sortie forcée

(a) Sans préjudice de la Période d'Incessibilité détaillée ci- dessus, si le(s) détenteur(s) d'Actions de Classe A reçoi(ven)t d'une personne qui peut être raisonnablement considérée comme, et est en réalité, un tiers et non une personne affiliée («related party») au sens de IAS 24 (Déclaration de Partie Parente) par rapport à tout actionnaire de la Société et excluant tous affiliés (signifie toute personne, qui, directement ou indirectement, contrôle ou est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec tout actionnaire, les «Affiliés») (un «Tiers»), (le «Cessionnaire Proposé») une offre ferme pour

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

l'intégralité du capital social de la Société, le(s) détenteur(s) d'Actions de Classe A a/ont le droit (l' «Obligation de Sortie Forcée») d'exiger à tout autre actionnaire de la Société (la «Partie Obligée») de transférer sa Participation dans la Société au Cessionnaire Proposé ensemble et simultanément avec la Participation du/des détenteur(s) d'Actions de Classe A et dans les mêmes conditions, étant entendu que le prix pour chaque Action de Classe B à vendre sera égal aux bénéfices de Classe B résultant de la formule suivante:

Prix pour 100% du capital social X [N(B) + N(B) X 0,17636684] / [N(T) + N(B) X 0,17636684]

divisé par le nombre d'Actions de Classe B émises par la Société.

(b) A cet effet, le(s) détenteur(s) d'Actions de Classe A doivent envoyer à chaque Partie Obligée une notification écrite immédiatement après la réception de l'offre ferme du Cessionnaire Proposé et, dans toutes circonstances, 15 (quinze) jours ouvrables (signifie tout jour durant lequel les banques commerciales sont ouvertes à Luxembourg, un «Jour Ouvrable»), avant la date envisagée de transfert au Cessionnaire Proposé (la «Notification de Sortie Forcée»), reprenant:

(i) l'identité du Cessionnaire Proposé;

(ii) le prix par unité exprimé en Euro et les conditions de paiement convenues avec le Cessionnaire Proposé; et

(iii) toutes les autres conditions matérielles disponibles du transfert convenues avec le Cessionnaire Proposé (incluant, si applicable, l'ensemble du contrat).

(c) A la réception de la Notification de Sortie Forcée, chaque Partie Obligée aura l'obligation de transférer l'intégralité de sa Participation dans la Société au Cessionnaire Proposé, libre de tout Nantissement, simultanément et dans les mêmes conditions, étant entendu que le prix pour chaque Action de Classe B à vendre sera égal au produit de la Classe B résultant de la formule suivante:

Prix pour 100% du capital social X [N(B) + N(B) X 0,17636684] / [N(T) + N(B) X 0,17636684]

divisé par le nombre d'Actions de Classe B émises par la Société, (et sans préjudice de la section (v) du droit de préemption ci-dessous), comme la Participation du/des détenteur(s) d'Actions de Classe A. Pour éviter tout doute, chaque Partie Obligée endosse les mêmes obligations (incluant les mêmes représentations, garanties et engagements) exigées du/des détenteur(s) d'Actions de Classe A par le Cessionnaire Proposé.

Droit de sortie conjointe

(a) Sans préjudice de la Période d'Incessibilité détaillée ci-dessus, si un actionnaire de la Société (la «Partie Notifiante») reçoit d'un Tiers (l' «Acheteur Offrant») une offre ferme pour sa Participation dans la Société (en tout ou partie) (la «Participation Concernée»), alors la Partie Notifiante doit immédiatement envoyer aux autres actionnaires (chacun une «Partie Notifiée») une notification écrite détaillant (i) l'identité de l'Acheteur Offrant; (ii) le prix par unité exprimé en Euro et les conditions de payement convenues avec l'Acheteur Offrant; et (iii) toutes les autres conditions matérielles disponibles du transfert convenues avec l'Acheteur Offrant (incluant, si applicable, l'ensemble du contrat) (la «Notification d'Offre de Sortie»).

(b) Chaque Partie Notifée a le droit (le «Droit de Sortie Conjointe») de transférer - dans les mêmes proportions que la Participation Concernée - sa Participation dans la Société (la «Participation Cédée») à l'Acheteur Offrant, libre de tout nantissement, simultanément et aux mêmes conditions, étant entendu que le prix pour chaque Action de Classe B à vendre sera égal aux bénéfices de Classe B résultant de la formule suivante:

Prix pour 100% du capital social X [N(B) + N(B) X 0,17636684] / [N(T) + N(B) X 0,17636684]

divisé par le nombre d'Actions de Classe B émises par la Société, comme la Participation Concernée. Pour éviter tout doute, chaque Partie Notifiée exerçant le Droit de Sortie Conjointe endosse les mêmes obligations (incluant les mêmes représentations, garanties et engagements) exigées de la Partie Notifiante par l'Acheteur Offrant.

(c) Le Droit de Sortie Conjointe doit être exercé, sous peine de déchéance, au moyen d'une notification écrite délivrée à la Partie Notifiante dans les 20 (vingt) Jours Ouvrables à partir de la réception de la Notification d'Offre de Sortie Conjointe.

(d) Si une Partie Notifiée exerce le Droit de Sortie Conjointe, la Partie Notifiante devra exiger, outre la Participation Concernée, que l'Acheteur Offrant acquiert aussi la Participation Cédée de n'importe quelle Partie Notifiée qui a exercé le Droit de Sortie Conjointe aux mêmes conditions, étant entendu que le prix pour chaque Action de Classe B à vendre sera égal aux bénéfices de Classe B résultant de la formule suivante:

Prix pour 100% du capital social X [N(B) + N(B) X 0,17636684] / [N(T) + N(B) X 0,17636684]

divisé par le nombre d'Actions de Classe B émises par la Société.

Si l'Acheteur Offrant ne souhaite pas augmenter sa Participation dans la Société à acquérir, alors la Partie Notifiante devra réduire la Participation Concernée afin de permettre à chaque Partie Notifiée ayant le droit d'exercer le Droit de Sortie Conjointe, de vendre sa Participation dans la Socété à l'Acheteur Offrant, étant entendu que dans ce cas, la Participation totale dans la Société à acquérir par l'Acheteur Offrant ne devra pas varier.

Droit de préemption

Sans préjudice de la Période d'Incessibilité détaillée ci-dessus, si un actionnaire (le «Vendeur») souhaite transférer, en tout ou partie, sa Participation dans la Société à un Tiers ou à tout autre actionnaire, la procédure suivante s'applique (le «Droit de Préemption»>):

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) Le Vendeur doit envoyer une notification écrite (la «Notification de Vente») aux autres actionnaires (chacun une «Partie Réceptrice») expliquant son intention de transférer (en tout ou partie selon le cas) sa Participation dans la Société (les «Actions Offertes»);

(ii) Dans, et pas plus tard que, les 30 (trente) Jours Ouvrables, suivant la réception de la Notification de Vente (la «Période d'Offre»), chaque Partie Réceptrice doit avoir le droit de soumettre au Vendeur une offre ferme et irrevocable (l' «Offre Rofo») d'acheter - directement ou au travers d'un Affilié de la Partie Recevante (l'acheteur de la Participation sur la Vente est défini comme l' «Acheteur») - l'intégralité des Actions Offertes détenues par le Vendeur;

(iii) L'Offre Rofo doit indiquer:

1. le prix en numéraire des Actions Offertes (le «Prix Offert»);

2. que le Prix Offert n'est sujet à aucun mécanisme d'ajustement et doit être payé en un versement unique au jour du Transfert;

3. une période de validité (la «Période de Validité»);

4. la date du transfert des Actions Offertes du Vendeur à l'Acheteur (qui ne peut pas avoir lieu plus de 15 (quinze) jours après la date à laquelle les conditions détaillées au point (5) ci-dessous sont remplies);

5. les principales conditions de l'Offre Rofo, à condition qu'elles ne soient pas soumises à une condition, autre que celle en lien avec l'autorisation exigée par toute autorité (incluant, sans limitation, l'Autorité de Non-Concurrence) ou exigées par toute loi applicable ou réglementations;

6. aucune représentation ou déclaration, autre que celle concernant le droit à et la libre transférabilité de, et l'absence de tout Nantissement sur les Actions Offertes qui doit être accordée par le Vendeur sans conditions et limitations;

(iv) le Vendeur a le droit de communiquer à la Partie Réceptrice son acceptation de l'Offre Rofo (la «Notice d'Acceptation») à tout moment à partir de la date de délivrance de l'Offre Rofo jusqu'au dernier jour de (i) le 15 ème (quinzième) jour suivant la date de délivrance de l'Offre Rofo et (ii) la date d'expiration de la Période de Validité (et, dans ce cas, le Vendeur devra être obligé de tranférer les Actions Offertes, qui seront acquises par l'Acheteur aux conditions, incluant le Prix Offert, indiqué dans l'Offre Rofo), étant entendu que, si la Notice d'Acceptation n'est pas donnée dans les termes ci-dessus, l'Offre Rofo sera considérée comme n'étant pas acceptée.

(v) Si l'Offre Rofo est soumise avant l'échéance de la Periode d'Offre, le transfert des Actions Offertes dans la Période de Validité à une personne autre que la Partie Réceptrice qui a soumis l'Offre Rofo peut être accomplie seulement à un prix par unité supérieur au Prix Offert (vice versa, en dehors de la Période de Validité le transfert des Actions Offertes à toute personne peut être accompli à tout prix par unité), à condition, cependant, que le transfert des Actions Offertes revienne à être soumis à l'application du Droit de Préemption seulement si ce transfert n'est pas accompli dans le dernier jour (i) du 150 ème (cent cinquantième) jour suivant la date de délivrance de l'Offre Rofo et (ii) la date d'expiration de la Période de Validité;

(vi) Si l'Offre Rofo est soumise avant l'échéance de la Période d'Offre, le Vendeur doit être libre de transférer les Actions Offertes, à condition, cependant, que le transfert ne soit pas accompli dans les 150 (cent cinquante) jours suivant la date d'expiration de la Periode de l'Offre, alors le transfert des Actions Offertes devra être soumis à l'application du Droit de Préemption.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil d'administrateurs composé de sept membres, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des associés sur proposition de(s) détenteur(s) des Actions de Classe A et de(s) détenteur(s) des Actions de Classe B. Le(s) détenteur(s) des Actions de Classe A et le(s) détenteur (s) des Actions de Classe B ont le droit de proposer un nombre d'administrateurs en proportion de leur participation totale (incluant le Compte Spécifique de Prime d'Emission A et le Compte Spécifique de Prime d'Emission B) dans la Société. Le nombre d'administrateurs à proposer par le détenteur d'Actions de Classe B doit être arrondi à la plus petite unité en cas de nombre fractionnaire. Les administrateurs nommés sur proposition de(s) détenteur(s) des Actions de Classe A seront dénommés les «Administrateur(s) de Classe A» et les administrateurs (si tel est le cas) nommés sur proposition de(s) détenteur(s) des Actions de Classe B seront dénommés les «Administrateur(s) de Classe B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles. Les Administrateurs de Classe A peuvent être révoqués à tout moment, à condition que tous le(s) détenteur(s) des Actions de Classe A votent en faveur; les Administrateurs de Classe B peuvent être révoqués à tout moment, à condition que tous le(s) détenteur (s) des Actions de Classe B votent en faveur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le(s) administrateur(s) restant(s) et appartenant à la même classe que l'administrateur sortant, devront, par cooptation, élire un autre administrateur de la même classe pour combler la vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale, en conformité avec la Loi. L'assemblée générale devra ensuite nommer un administrateur substitut sur proposition respective de(s) détenteur(s) des Actions de Classe A ou de(s) détenteur(s) des Actions de Classe B, selon la proposition faite lors de la nomination précédente de l'administrateur sortant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir parmi les Administrateurs de Classe A un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

La convocation à toute réunion du Conseil d'administration doit être donnée à tous les administrateurs au moins 48 (quarante-huit) heures en avance de l'horaire prévu pour la réunion, à moins que l'ensemble des administrateurs convienne de renoncer à leur droit de convocation.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés (en cas de partage, le président n'a pas de voix prépondérante), à condition que les décisions dans les domaines suivants soient approuvées seulement avec le vote favorable d'au moins 1 Administrateur de Classe B (dans la mesure où le(s) détenteur(s) des Actions de Classe B aient le droit de proposer au moins 1 (un) administrateur en accord avec l'Article 4 ci-dessus):

- La signature, modification ou résiliation de contrats avec une partie affiliée (tel que défini dans IAS 24) de la Société et/ou de(s) détenteur(s) des Actions de Classe A.

- L'exercice du droit de vote de la Société à l'assemblée générale des actionnaires d'Espresso S.p.A. et de Caffita System S.p.A. ou de la société résultant de leur fusion dans les domaines suivants en relation avec ces filiales:

(i) augmentations de capital en numéraire dont les actions sont non souscrites et libérées par l'actionnaire concerné de chaque filiale;

(ii) augmentations de capital en nature, si (1) l'apporteur est un affilié de(s) détenteur(s) des Actions de Classe A ou une personne détentrice d'Actions de Classe A ou si l'un de ses affiliés a un intérêt de quelle que nature que ce soit (incluant au moyen d'une participation ou d'un prêt); et (2) le prix de souscription (incluant la prime d'émission) des nouvelles participations dans les filiales émis en lien avec une telle augmentation de capital est en dessous de la valeur de marché de cette nouvelle participation tel qu'estimé par un expert indépendant tiers fusions d'Espresso S.p.A. et Caffita System S.p.A. ou de la société résultant de leur fusion, si: (1) la société fusionnant est affiliée à de(s) détenteur(s) des Actions de Classe A ou si les porteurs d'Actions de Classe A ou si l'un de ses affiliés y ont un intérêt de toute sorte (incluant au moyen d'une participation ou d'un prêt); et (2) la transaction n'est pas soutenue par l'évaluation d'un expert indépendant tiers portant sur la valeur de marché du ratio d'échange;

(iii) scissions non proportionnelles d'Espresso S.p.A. et Caffita System S.p.A. ou de la société résultant de leur fusion;

(iv) transfert du siège social hors d'Italie d'Espresso S.p.A. et Caffita System S.p.A. ou de la société résultant de leur fusion;

(v) modification des sections des statuts pertinents d'Espresso S.p.A. et Caffita System S.p.A. ou de la société résultant de leur fusion prévoyant des majorités spéciales dans le conseil d'administration; et

(vi) nomination d'administrateurs dans les filiales.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, incluant au moins un (1) Administrateur de Classe A, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, sans préjudice du respect des règles exigeant le vote favo-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

rable d'un Administrateur de Classe B tel que détaillé ci-dessus. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à 14.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de la distribution du bénéfice net. A chaque fois qu'une distribution est décidée:

(i) le(s) détenteur(s) des Actions de Classe A ont droit à un dividende calculé en accord avec la formule suivante:

montant total distribué X [N(A) /[N(T) + N(B) X 0,17636684]]

(ii) le(s) détenteur(s) des Actions de Classe B ont droit à un dividende calculé en accord avec la formule suivante:

montant total distribué X [[N(B) + N(B) X 0,17636684 /[N(T) + N(B) X 0,17636684]],

au sein desquelles:

N(A) signifie le nombre total d'Actions de Classe A émises,

N(B) signifie le nombre total d'Actions de Classe B émises, et

N(T) signifie le nombre total d'Actions émises (Classe A + Classe B).

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Toutes les décisions de l'assemblée générale de la Société doivent être prises à la majorité établie par la Loi, à l'exception des décisions concernant les domaines listés ci-dessous qui doivent être approuvées avec le vote favorable des actionnaires représentant au moins 80,20% du capital social de la Société:

- augmentations de capital par apport: (1) en numéraire, s'il n'est pas soutenu par l'évaluation d'un expert indépendant tiers attestant que la valeur des nouvelles Participations dans la Société émises en lien avec cette augmentation de capital n'est pas inférieure à la valeur de marché de ces Nouvelles Participations; ou (2) en nature;

- fusions de la Société;

- scissions non proportionnelles de la Société;

- transformation de la Société dans les limites de la Loi;

- modification des articles suivants des statuts de la Société: articles 2, 3, 4, 5, 10 et 11.

En cas d'augmentation du capital de la Société à souscrire en numéraire, tous les actionnaires, peu importe la classe d'actions qu'ils détiennent, auront le droit de participer à l'augmentation du capital afin que, si tous les actionnaires exercent leur droit d'option pour souscrire aux nouvelles actions à émettre: (i) chaque actionnaire, après la réalisation de l'augmentation de capital, détienne des actions de la Société dans la même classe d'actions de la Société dans la même proportion détenu par lui avant la réalisation de l'augmentation de capital; et (ii) le prix de souscription pour chaque Action de Classe B (en comparaison avec celui d'une Action de Classe A) soit augmenté par une prime d'émission spécifique, afin que le pourcentage de participation dans la Société de chaque actionnaire suivant la réalisation de l'augmentation de capital soit égal à celui de chaque actionnaire avant l'augmentation de capital, résultant respectivement des formules suivantes:

(A) en ce qui concerne tout actionnaire détenant des Actions de Classe A:

[N(A) / [N(T) + N(B) X 0,17636684]]

(B) en ce qui concerne tout actionnaire détenant des Actions de Classe B:

[N(B) + N(B) X 0,17636684] / [N(T) + N(B) X 0,17636684]

au sein desquelles:

N(A) signifie le nombre total d'Actions de Classe A émises,

N(B) signifie le nombre total d'Actions de Classe B émises, et

N(T) signifie le nombre total d'Actions émises (Classe A + Classe B).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 11. L'assemblée générale décide de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

La liquidation est menée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique qui déterminera ses pouvoirs et fixera sa rémunération.

A la clôture de la liquidation, l'actif de la Société sera alloué aux actionnaires comme suit:

(i) les détenteurs d'Actions de Classe A recevront l'actif distribué calculé en accord avec la formule suivante:

montant total distribué X [N(A) /[N(T) + N(B) X 0,17636684]]

(ii) les détenteurs d'Actions de Classe B recevront l'actif distribué calculé en accord avec la formule suivante:

montant total distribué X [[N(B) + N(B) X 0,17636684 /[N(T) + N(B) X 0,17636684]]

au sein desquelles:

N(A) signifie le nombre total d'Actions de Classe A émises,

N(B) signifie le nombre total d'Actions de Classe B émises, et

N(T) signifie le nombre total d'Actions émises (Classe A + Classe B).

Art. 12. La Loi trouvera application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Neuvième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société à compter de la date du présent acte et jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes 2018 de la Société, devant se tenir en 2019:

- M. Hervé Hautin, né le 12 septembre 1962 à Bourges, France, et résidant professionnellement au 26A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe A;

- Mme Patricia Desquesnes, née le 20 juin 1962 à Paris, France, et résidant professionnellement au 26A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe A;

- Mme Nathalie Prieur, née le 8 avril 1967 à Trèves, Allemange, et résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B; et

- M. Jeannot Diderrich, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, Grand Duché de Luxembourg, et résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B.

Le mandat des administrateurs existants est renouvelé pour une durée identique à celle des nouveaux administrateurs nommés.

A compter du présent acte, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Administrateurs de classe A:

- M. Sébastien Wiander;
- M. Jean Bodoni;
- M. Nicolas Dumont;
- M. Hervé Hautin; et
- Mme Patricia Desquesnes.

Administrateurs de classe B:

- Mme Nathalie Prieur; et
- M. Jeannot Diderrich.

La Société est engagée par la signature des administrateurs conformément à l'article 5 des Statuts.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux Membres du Bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WIANDER, P. DESQUESNES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2013. Relation: DIE/2013/8234. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Diekirch, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013112105/1242.

(130135698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

FRM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 58.158.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 2 juillet 2013 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2014, le Conseil d'Administration se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1 st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4PD, Angleterre.

- Johny SERE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2014:

- Ernst & Young, ayant son siège social à 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2013097844/21.

(130118276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

—

Die koordinierte Satzung vom 11/07/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 12/07/2013.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2013097849/12.

(130118881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Galaxy S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 73.667.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097850/11.

(130118577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Gosth S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.054.

—

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097895/10.

(130118679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

General Oriental Investments Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.367.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juillet 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Constantin PAPADIMITRIOU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH - 1211 Genève, Suisse, Président;

- Madame Luce GENDRY, demeurant professionnellement à c/o Rothschild & Cie, 23bis, avenue de Messine, F - 75008 Paris, France, Vice-Président;

- Monsieur David COWLING, directeur, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH - 1211 Genève, Suisse;

- Monsieur Niko LAINE, comptable, demeurant professionnellement à c/o General Oriental (Services) Limited, 77, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg;

- Monsieur Bryan DIX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à La Tanière Le Preel, Castel GY5 7DN, Guernesey.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, numéro d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés: B65477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097857/26.

(130118767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Goodman Pyrite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 142.258.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Pyrite Logistics (Lux) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013097863/12.

(130118722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Grandin S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.236.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Nasir ABID par le conseil d'administration du 12 septembre 2012 au poste d'Administrateur et nomme en remplacement de Monsieur Hassan AL HADDAD, démissionnaire, dont il terminera le mandat, son mandat prendra donc fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir on 2016.

l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mohammed AL MIQDADI survenue le 8 avril 2013. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013097900/16.

(130118736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Gib International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.588.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 juillet 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 12 juillet 2013, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Lux Konzern Sàrl, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 12 juillet 2013.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013097883/22.

(130119159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Generas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.046.

—

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 13 juin 2013

Première résolution

Election de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration qui l'accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.
GENERAS S.A.

Référence de publication: 2013097878/15.

(130118799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Dom Quichotte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.808.

—

En date du 15 juillet 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Marco Weijermans, du poste de gérant de catégorie A;

- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée et avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dom Quichotte SARL
Johannes Laurens de Zwart
Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013100460/17.

(130122249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Despa First Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 74.797.

—

Auszug aus den Beschlüssen des Verwaltungsrats der Gesellschaft, die am 27. Mai 2013 gefasst worden sind, geht hervor, dass:

1. Frau Astrid MARKERT und Frau Katja BADER, geborene BEIDATSCH, mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführerinnen (déléguées à la gestion journalière) der Gesellschaft abberufen werden; und

2. folgende Personen mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern (délégués à la gestion journalière) der Gesellschaft bestellt werden:

(a) Herr Ulrich JANSEN, geboren am 25. Februar 1969 in Köln, geschäftsansässig in D-60329 Frankfurt am Main (Deutschland), Taunusanlage 1, und

(b) Herr Ekkehard MALUN, geboren am 11. Oktober 1961 in Hannover, geschäftsansässig in D-60329 Frankfurt am Main (Deutschland), Taunusanlage 1.

Die oben genannten Geschäftsführer sind nur zusammen mit einem anderen Geschäftsführer oder zusammen mit einem Verwaltungsratsmitglied zeichnungsberechtigt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013100459/21.

(130122611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

CVCIGP II Ports Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 161.686.

—

Le siège de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 33 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 1 er janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVCIGP II Ports Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2013100450/15.

(130121921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Deficom Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 172.181,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.937.

—

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 10 juillet 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg eu 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 10 juillet 2013.

- L'adresse professionnelle actuelle de Mademoiselle Emilie SCHMITZ, gérante de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jérémie BONNIN, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Laurent GODINEAU, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100467/18.

(130122437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Dundin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.377.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 juillet 2013 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas
- Andrea Dany
- Nicole Thommes

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services SARL

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013100471/18.

(130121834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

DR Saint-Amour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.319.

—

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 677 du 3 avril 2006.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Saint-Amour S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013100470/14.

(130121790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Fabrik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7590 Mersch, 33, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.764.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le deux juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "Wacky Brothers S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166766,

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Jérôme BIGARD, kinésithérapeute, né à Luxembourg, le 16 février 1985, demeurant à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert; et.

2) Monsieur Gabriel FESTILA, cuisinier, né à Constanta (Roumanie), le 26 juin 1974, demeurant à L-4460 Belvaux, 198, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1 er . Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "FABRIK S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "Wacky Brothers S.à r.l.", prédésignée, quatre-vingt-dix actions	90
2) Monsieur Gabriel FESTILA, préqualifié, dix actions	10
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l ' accomplissement.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7590 Mersch, 33, rue de la Gare.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jérôme BIGARD, kinésithérapeute, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 février 1985, demeurant à L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe;

b) Monsieur Gabriel FESTILA, cuisinier, né à Constanta (Roumanie), le 26 juin 1976, demeurant à L-4460 Belvaux, 198, rue de la Gare; et

c) Madame Marie-Jeanne BIGARD-TESCARI, née à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 juillet 1951, demeurant à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert.

4. La société à responsabilité limitée "FIDU-CONCEPT SARL", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38136, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Jérôme BIGARD, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et

- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BIGARD, G. FESTILA, C. WERSANDT.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. LAC/2013/31066. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102249/238.

(130124437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Fleet Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.815.

—

Par résolutions signées en date du 7 mai 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de Ernst & Young SA, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet immédiat;

2. nomination au mandat de commissaire aux comptes de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102246/15.

(130124284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

F.G.D.L., Financière de Gestion du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.565.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 juillet 2013

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 10 juillet 2013 que:

- les mandats des trois administrateurs actuellement en fonction (Monsieur Jean Scampone; Madame Nicole Jadot; Madame Murielle Scampone) sont renouvelés pour une période de 6 ans avec effet rétroactif au 30 décembre 2010.

- le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Michel Jadot, est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2015 avec effet rétroactif au 30 décembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2013102242/14.

(130124082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

PayPal (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 135.200.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.485.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juillet 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juillet 2013 que:

- M. Robert Caplehorn, demeurant professionnellement au 22-24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant unique de la Société avec effet au 30 juin 2013.

Conseil de gérance

L'associé unique a décidé de nommer à la fonction de gérant de la Société, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Richard Swales, né le 15 mars 1972 à Kingston upon Hull, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 22-24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant; et

- Monsieur David Ferri, né le 22 janvier 1976 à Dover, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 22-24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant; et

- Monsieur Eric Collard, né le 2 décembre 1963 à Ougree, Belgique, demeurant professionnellement au 22-24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PayPal (Europe) S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013103506/25.

(130125320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Olays S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.089.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 18 juin 2013 à 11h00

Décisions:

L'Assemblée décide à l'unanimité, que les résolutions sont prises dans le meilleur intérêt de la Société, ainsi il a été décidé de:

1. Renouveler les mandats des administrateurs:

- Emmanuel Lebeau, ayant son adresse au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

- Olivier Granboulan, ayant son adresse au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

- Jean-Michel Marq, ayant son adresse au 5, rue du Parc, L-8031 Strassen,

- André Genton, ayant son adresse au 9, rue Elisabeth, 68100 Mulhouse, France

Les mandats des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

2. Renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE HRT, ayant son siège social 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, dument enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125213.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Suite à cet exposé, aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures
Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2013103486/26.

(130125023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Old Castle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.622.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLD CASTLE INVEST S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103487/11.

(130125688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Omnes Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.220.

—

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 21 mars 2013

En date du 21 mars 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur François Lecointe, en qualité de gérant, avec effet au 4 décembre 2012,

- d'approuver la cooptation de Monsieur Philippe Trolez, 37-41 Rue du Rocher, 75008 Paris, France, en qualité de gérant, avec effet au 21 mars 2013, pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur François Lecointe, démissionnaire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 9 juillet 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Omnes Capital Luxembourg
CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013103489/17.

(130125174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Old Castle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.622.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 18 juillet 2013

1) Mme Audrey THONUS a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4) Mme Kristel VRIJSEN, administrateur de sociétés, née à Heusden-Zolder (Belgique), le 8 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour OLD CASTLE INVEST S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103488/20.

(130125716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Parkettcenter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5374 Munsbach, 4, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 67.324.

—

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Thorsten BOEHM, commerçant, né à Trèves (Allemagne) le 15 juin 1970 (No. Matricule 19700615297), demeurant à L-6871 Wecker, 10, Op Huefdreisch.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «PARKETTCENTER Sàrl» (no matricule 19982412709), avec siège social à L-5374 Munsbach, 4, rue du Château;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 67.324;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 novembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 1.737, respectivement page 4.194;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 mars 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 34827;

b) Que l'associé unique de la société à responsabilité limitée «PARKETTCENTER Sàrl» a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat et déclare reprendre tout actif et le passif de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation;

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-6871 Wecker, 10, Op Huefdreisch.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Boehm, C. Doerner.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Esch/Alzette, A.C., le 17 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9276. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 18 juillet 2013. Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013103526/34.

(130125775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Onea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.986.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 mai 2013:

Les mandats des administrateurs et commissaire étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

- aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, M. Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

- à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

ONEA S.A.

Référence de publication: 2013103491/19.

(130125192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Oxara Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.462.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 juillet 2013

En date du 9 juillet 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Stephen Oxenbridge en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat;

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Christopher Grindal
- Johanna van Oort
- Claudine Schinker
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013103480/20.

(130125326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

PBW II Real Estate Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société le 19 juillet 2013

En date du 19 juillet 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer la société AEW Europe Sàrl, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.603, représentée par son représentant permanent, Monsieur Ronan BODERE, en

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

tant que président du conseil d'administration de la Société, avec effet du 19 juillet 2013 et pour une période jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103531/15.

(130125963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Larry Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 159.507.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 9 juillet 2013

Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert à L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Larry Berlin II S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013098041/14.

(130118652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 159.496.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 9 juillet 2013

Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert à L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013098043/14.

(130118644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 159.496.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098044/11.

(130118917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Leverlake S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.844.

—

Par résolutions écrites en date du 26 juin 2013, l'actionnaire unique de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Guy Harles en tant que gérant de la société avec effet au 26 juin 2013,
- d'accepter la démission de Markus Schafroth en tant que gérant de la société avec effet au 26 juin 2013,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- de nommer Sabine Baechler et Lize-Mari Barnes, toutes deux avec adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérantes de la Société, avec effet au 26 juin 2013 et pour une durée illimitée.

Pour Leverlake S. à r.l.

Référence de publication: 2013098074/15.

(130119123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Larry Condo Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 159.499.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098046/11.

(130118915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Larry Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 159.500.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 9 juillet 2013

Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert à L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Larry Condo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013098047/14.

(130118634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Larry Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 159.500.

—

STATUTS COORDONNES déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098048/11.

(130118912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Lantigos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.954.

—

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 13 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la démission avec effet immédiat de Madame Luisella Moreschi aux fonctions d'administrateur de la société et décide de nommer en remplacement Monsieur Marc Bodelet, Juriste, né le 07 novembre 1965 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Cette nomination fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration prend également note de la volonté de l'administrateur Madame Patricia Jupille de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour LANTIGOS S.A.

Signature

Référence de publication: 2013098089/18.

(130119220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Larry Hesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.502.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098049/11.

(130118921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 164.369.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 9 juillet 2013

Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert à L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013098050/14.

(130118687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 164.369.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098051/11.

(130118923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Main Tower Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 107.637.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2013 que Monsieur Shaukat VALITOV a démissionné de son poste de gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.

Dès lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Vsevolod BEBUTOV, gérant de classe A;
- Monsieur Benoît BAUDUIN, gérant de classe B;
- Monsieur Luc GERONDAL, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098140/18.

(130119479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Larry II Berlin Marzahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 164.338.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 9 juillet 2013

Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert à L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Larry II Berlin Marzahn S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013098052/14.

(130118693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Larry II Berlin Marzahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.338.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098053/11.

(130118922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Larry II Central Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.342.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098054/11.

(130118928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Geolives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.517.

—

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 23 octobre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1 er octobre 2012;

- Monsieur Yves Peeters a été nommé président du conseil d'administration avec effet au 1 er octobre 2012 et ce pour une période de six ans.

- Monsieur Alan Phillips démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet au 11 juillet 2012;

- Madame Isabelle Vantieghem, née le 1 er janvier 1969 à Comines (Belgique) et demeurant 32, rue de la Clissure, B-4130 Esneux a été nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 11 juillet 2012 et ce pour une durée de six ans.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100556/18.

(130121802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

FREP 2 (Centre Point) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 193.424,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 162.668.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg en date du 17 juillet 2013

1. Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Laurent GODINEAU de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 19 avril 2013.

2. Il a été décidé de nommer Monsieur Tamas HORVATH, employé privé, né le 5 novembre 1977 à Pécs III, Hongrie, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en qualité de nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 20 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

3. Il a été décidé d'accepter la démission de Madame Emilie SCHMITZ de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 juin 2013.

4. Il a été décidé de nommer Monsieur Daniel ADAM, employé privé, né le 23 avril 1971 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en qualité de nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1 er juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100545/20.

(130122406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Friture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 11, Am Burfeld.

R.C.S. Luxembourg B 105.589.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100546/9.

(130122296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

FSC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.380.

—

L'adresse actuelle de Monsieur Jorge DE MORAGAS, administrateur de la Société, est 4, rue Van Der Meulen L-2152 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100547/11.

(130122444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Greenwich Data (Rochester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.986.

—

Suite à la signature des contrats de cession des parts sociales de la société Greenwich Data (Rochester) S.à r.l, celles-ci sont détenues comme suit:

- 6.468.683 parts sociales par la société Greenwich View (1) Limited, avec siège social à International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Isle of Man IM2 4RB immatriculé sous le numéro 009246V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013100565/14.

(130122304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

FW Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.683.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.939.

—

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, Foster Wheeler AG, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100548/12.

(130122608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Galeria K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.516,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.007.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 10 juillet 2013 que Madame Barbara Topolska, née le 1 er février 1966 à Nawojowa, Pologne, ayant son adresse professionnelle à Kanarkowa 4, 02-818 Varsovie, Pologne, a été nommée gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 28 juin 2013, pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant de catégorie A démissionnaire, Madame SANCHEZ Rosa Maria Medina.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.
Pour Galeria K S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013100552/17.

(130121910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

DM Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.027.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 19 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102170/9.

(130124153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

DIC Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.430.

—

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Par résolutions signées en date du 16 février 2012, la société DIC Hungary Limited Liability Company, société mère de la succursale luxembourgeoise de droit étranger DIC Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch, avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en a décidé la fermeture avec effet au 16 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013102165/16.

(130125151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.559.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of June.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) "Famosa Luxembourg S.C.A.", with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152559 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1090 dated May 25, 2010 and which bylaws were last amended by a deed of the undersigned notary dated November 16, 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 16 dated January 3, 2013.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Claudia Rouckert, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That convening notices were sent to the shareholders by registered letter on the June 12 th 2013. That the shareholders are represented by virtue of eleven (2) proxies given under private seal within the month of June 2013, and that the number of their shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, ninety one thousand (91.000) shares in circulation representing ninety two point sixty percent (92.60%) of the share capital of the Company, presently set at ninety-eight thousand two hundred eighty-one Euro (EUR 98.281,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of four hundred fifty five Euro (EUR 455,00) in order to bring it from its present amount of ninety-eight thousand two hundred eighty-one Euro (EUR 98.281,00) to ninety-seven thousand eight hundred twenty six Euro (EUR 97.826,00), by cancellation offour hundred fifty five (455) class B shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each in the share capital of the Company (the Cancelled Shares) and reimbursement of the Cancelled Shares together with the share premium attached to the Cancelled Shares by payment in cash by the Company.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

" **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at ninety seven thousand eight hundred twenty six Euro (EUR 97.826) represented by ninety thousand nine hundred ninety-nine (90.999) class A ordinary shares (hereinafter the Class A Shares), one (1) management share (hereinafter the Management Share) and six thousand eight hundred twenty six (6.826) class B ordinary shares (hereinafter the Class B Shares and together with the Class A Shares being referred to hereinafter as the Ordinary Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to decrease the Company's share capital by an amount of four hundred fifty five Euro (EUR 455,00) in order to bring it from its present amount of ninety-eight thousand two hundred eighty-one Euro (EUR 98.281,00) to ninety-seven thousand eight hundred twenty six Euro (EUR 97.826,00), by cancellation of four hundred fifty five (455) class B shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each in the share capital of the Company (the Cancelled Shares) and reimbursement of the Cancelled Shares together with the share premium attached to the Cancelled Shares by payment in cash by the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Second resolution

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

" **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at ninety seven thousand eight hundred twenty six Euro (EUR 97.826) represented by ninety thousand nine hundred ninety-nine (90.999) class A ordinary shares (hereinafter the Class A Shares), one (1) management share (hereinafter the Management Share) and six thousand eight hundred twenty six (6.826) class B ordinary shares (hereinafter the Class B Shares and together with the Class A Shares being referred to hereinafter as the Ordinary Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «Famosa Luxembourg S.C.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152559 (ci-après désignée la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire, le 23 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 mai 2010 sous le numéro 1090, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 16 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 janvier 2013 sous le numéro 16.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Claudia Rouckert, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires par lettre recommandée le 12 juin 2013. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous acte sous seing privé au cours du mois de juin 2013, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que quatre-vingt-onze mille (91.000) actions en circulation représentant quatre-vingt-douze point soixante pourcent (92.60%) du capital social de la Société, établi à quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-un Euro (EUR 98.281,00) toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de quatre cent cinquante-cinq Euro (EUR 455,00) pour le réduire de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-un Euro (EUR 98.281,00) à quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-six Euro (EUR 97.826,00) par l'annulation de quatre cent cinquante-cinq (455) actions de classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune dans le capital social de la Société (les Actions Annulées), et remboursement des Actions Annulées ainsi que de la prime d'émission y attachée par paiement en numéraire par la Société.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-six Euro (EUR 97.826,00) représenté par quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (90.999) actions ordinaires de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), une (1) action de commandité (ci-après l'Action de Commandité) et six mille huit cent vingt-six (6.826)

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

actions ordinaires de catégorie B (ci-après les Actions de Catégorie B et ensemble avec les Actions de Catégorie A étant définies ci-après les Actions Ordinaires), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de quatre cent cinquante-cinq Euro (EUR 455,00) pour le réduire de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-un Euro (EUR 98.281,00) à quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-six Euro (EUR 97.826,00) par l'annulation de quatre cent cinquante-cinq (455) actions de classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune dans le capital social de la Société (les Actions Annulées), et remboursement des Actions Annulées ainsi que de la prime d'émission y attachée par paiement en numéraire par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-six Euro (EUR 97.826,00) représenté par quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (90.999) actions ordinaires de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), une (1) action de commandité (ci-après l'Action de Commandité) et six mille huit cent vingt-six (6.826) actions ordinaires de catégorie B (ci-après les Actions de Catégorie B et ensemble avec les Actions de Catégorie A étant définies ci-après les Actions Ordinaires), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8636.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013101378/138.

(130123756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.592.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.à r.l.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013102915/12.

(130125429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A H Luxco 1 S.àr.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 32.344.312,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.230.

—

Les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013102914/12.

(130125287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Deverel Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.610.

—

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2013

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Didier Sabbatucci né le 23 juin 1971 à Villerupt et demeurant professionnellement au 49, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

Transfert de siège du 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg au 49, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013102900/21.

(130124417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Chasselas Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.076.

—

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2013.

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Didier Sabbatucci, né le 23 juin 1971 à Villerupt et demeurant professionnellement au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

Transfert de siège du 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg au 49, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013102897/21.

(130124382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Apil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 9A, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 160.260.

—

Selon l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2013, il en résulte:

- l'assemblée approuve la révocation de Mr AMEDDAH Kamel en tant que gérant administratif.

- l'assemblée approuve la nomination de Mr BELARIBI Boubakeur demeurant au: 9A, rue du chemin de fer L-3321 Berchem, en tant que gérant Administratif pour une durée indéterminée.

Berchem, le 20 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013102894/12.

(130124532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Kundel S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-5361 Schrassig, 4, rue des Saules.

R.C.S. Luxembourg E 3.061.

—

Procès verbal de l'Assemblée Générale tenu au siège social de KUNDEL S.C.I. en date du 10 juillet 2013

Liste des présences: ALBERT Mariette, ALBERT Camille

Les 2 membres de la réunion prennent acte que, suite au décès de Madame ALBERT-RIES Suzette, le capital de la société reste divisé en 12 parts sociales qui sont actuellement réparties comme suit:

Associés:

Nom: ALBERT

Prénom: Mariette

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique:

10, Juddegaass, L-5451 Stadtbredimus

Nombre de parts: 6

Nom: ALBERT

Prénom: Camille

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique:

4, rue des Saules, L-5361 Schrassig

Nombre de parts: 6

L'assemblée acte également que l'organe de gestion de la société est en conséquence réduit à 2 membres et se compose dorénavant comme suit:

Nom: ALBERT

Prénom: Mariette

Fonction: Administrateur

Pouvoir de signature: La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque administrateur

Nom: ALBERT

Prénom: Camille

Fonction: Administrateur

Pouvoir de signature: La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque administrateur

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Schrassig, le 10 juillet 2013. ALBERT Mariette / ALBERT Camille.

Référence de publication: 2013102906/34.

(130124927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Lecorsier Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.760.

—

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2013

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Karl Guénard né le 4 juin 1967 à Blois, demeurant professionnellement au 49, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

Transfert de siège du 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg au 49, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.
Pour la Société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013102907/20.

(130124376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Royale Neuve VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.748.

—

Decisions of the sole partner dated July 15, 2013

The sole Partner decides to appoint DELOITTE AUDIT, S.a r.l. registered at RCS Luxembourg under the number B-67895 and with head office at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg as Independent Auditor of the Company for the audit of the Annual Account as at September 30, 2013 in replacement of PricewaterhouseCoopers, Luxembourg which has been appointed on April 3, 2013.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended September 30, 2013.

The sole Partner decides to increase the number of Managers from 4 to 5 and to appoint as new Manager of the Company, Mr Vincent COLSON, born on April 15, 1972 at Tours (F) with professional address at Hong Kong, Two International Finance Centre, 8 Finance Street.

The mandate of the Mr Vincent COLSON as Manager is for an unlimited period.

Version française

Décisions du 15 juillet 2013 de l'associé unique

L'actionnaire unique décide de nommer Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B-67895 et ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour la révision des comptes annuels au 30 septembre 2013 en remplacement de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg qui avait été nommé le 3 avril 2013.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2013.

L'actionnaire unique décide d'augmenter le nombre des Gérants de 4 à 5 et de nommer comme nouveau gérant de la société, Mr Vincent COLSON né le 15 avril 1972 à Tours (F) avec adresse professionnelle à Hong Kong, Two International Finance Centre, 8 Finance Street,

Le mandat de Mr Vincent COLSON en tant que Gérant est donné pour un durée intéderminée.

Copie certifiée conforme
ROYALE NEUVE VI S.ar.l.
Delphine GUILLOU / Yvan Juchem
Manager / Manager

Référence de publication: 2013100922/35.

(130122069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck